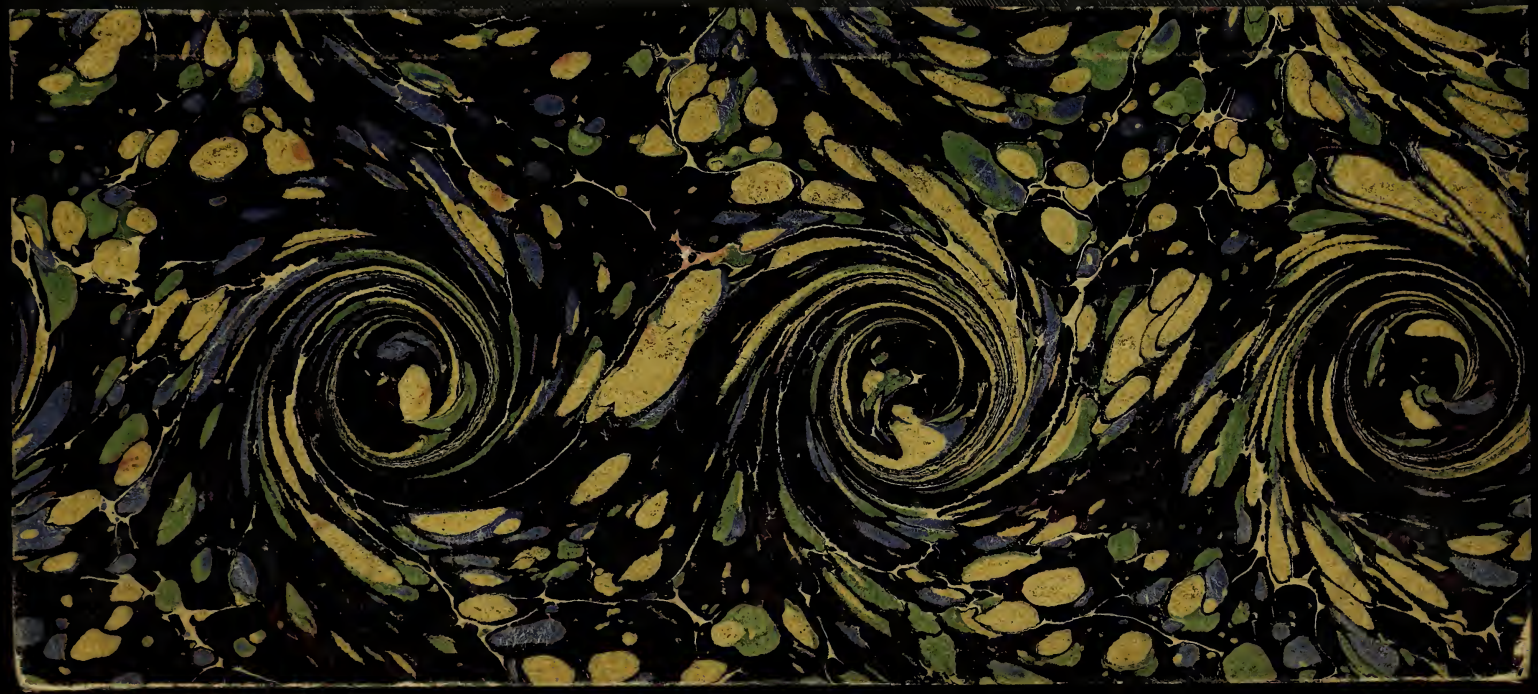

90. IV. 20

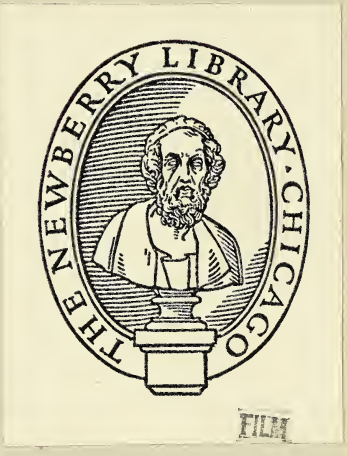

FRC
S.1323-a

AFFAIRES DE BRETAGNE.

LA SENTINELLE DU PEUPLE.

V NUMÉROS.

N°. I^cr.

par Mounier.
Barbier Dict.re des anonymes t.e 16978.

Réimpression

N°. Ier.

LA SENTINELLE DU PEUPLE,

Aux Gens de toutes Professions, Sciences, Arts, Commerce & Métiers, composant le Tiers-État de la Province de Bretagne.

Par un Propriétaire en ladite Province.

A Rennes, 10 Novembre 1788.

Amis et Citoyens, Vous saurez que, par la grace de Dieu, doté d'un petit revenu honnête, je puis vivre en bon Gentilhomme, c'est-à-dire, sans travailler ; mais puisque chacun de vous travaille, je me crois en conscience obligé de mettre aussi la main à l'œuvre. C'est pourquoi, tandis que l'un laboure mon champ, que l'autre fait mon pain, ma

cuiſine; que celui-ci me fabrique une étoffe, que celui-là m'apporte de bien loin du café, du ſucre, j'ai aviſé par quel moyen je pourrois auſſi me rendre utile; & ſongeant qu'il court par ce temps des *mal-intentionnés*, j'ai pris pour lot le métier de *Sentinelle*, afin de crier : *Haro* & *Qui vive* ?

Or donc, Amis & Citoyens, rodant l'un de ces ſoirs par la Ville (Rennes), j'apperçus à l'écart trois Meſſieurs qui cauſoient d'un air de myſtere & de grande vivacité. Un quatrieme vint à paſſer, & tous trois l'appellant, lui dirent: *Avez-vous vu la lettre? — Quelle Lettre? — La Lettre circulaire que nous avons écrit à la Noblesse de la Province.* ---- *Non*, reprit-il. Alors comprenant qu'il s'agissoit de conſpiration, je me colai contre le mur, dans l'ombre; & l'un d'eux ayant regardé ſi perſonne n'écoutoit : --- Et bien, dit-il, *c'est une vigoureuſe Lettre que nous écrivons à toute la Noblesse Bretonne, pour l'inviter à bien s'unir, & à faire Corps contre toute attaque: mon ami, l'union fait toute notre force, & jamais nous n'en eûmes plus beſoin. Les Notables ſont des J. F... Les Dauphinois ſont très-ſuspects; & voilà que nos Roturiers*

s'élevent contre nos priviléges, ils veulent être admis aux Etats au pair de nous & du Clergé : s'ils réussissent, tout est perdu. Plus de Pensions ; plus de bienfaits ; nous payerons l'impôt comme la Roture : Messieurs, ne souffrons point cela ; formons une bonne ligue contr'eux ; je réponds de tout ; & vous verrez comme nous menerons cette canaille.

Des flambeaux étant survenus, les Conspirateurs disparurent ; moi je repris mon chemin, tout rêveur, & même tout triste de cette aventure. *Eh quoi* ! disois-je, *voilà donc ces Défenseurs de la Patrie*! *Nous avions la simplicité de croire qu'ils combattoient pour nos droits, & ce n'étoit que pour leurs priviléges ; le Peuple les appelloit ennemis des Tyrans, & ils n'étoient que rivaux de Tyrannie. Pauvre Peuple, voilà comme toujours l'on te joue* !

Freres & Citoyens, je ne suis point un ami indiscret ; je ne vous déclare point le mal sans vous apporter le remede ; en me creusant la tête, j'ai trouvé un moyen d'anéantir cette ligue, le plus étonnant, le plus infaillible qu'ait jamais avisé un homme. Faites seulement ce que je vous dirai, & vous verrez à quoi sert

de lire les Livres. Je veux avant dix jours mettre à vos genoux tous les Conjurés ; moi qui doute de beaucoup, je ne doute point de cela. Or voici comme je m'y prendrai ; car mes recettes ſont d'autant plus ſûres, qu'elles ſont plus divulguées.

Amis & Citoyens, nous ſommes en Bretagne près de deux millions de Roturiers de tout âge, de tout ſexe ; les Nobles ne ſont pas dix mille ; mais quand ils ſeroient vingt, nous ſerions encore cent contre un. Si nous voulions, rien qu'à leur jetter nos bonnets par la tête, nous les étoufferions : mais je ſuis bon homme, moi ; je ne veux étouffer perſonne : & puis, quoiqu'il y ait parmi eux de mauvaiſes têtes, il y a auſſi de bonnes gens ; & encore ces mauvaiſes têtes ne ſont pas tant méchans qu'enfans gâtés : voilà ce que c'eſt que d'être riche! Le bonhomme Richard a raiſon ; *richeſſe & oiſiveté conseils de folie.*

Amis & Citoyens, écoutez mon moyen. En examinant ce que nous ſommes, je me ſuis apperçu que tous les arts utiles & néceſſaires à la vie étoient concentrés parmi nous, pendant que les Nobles n'en ſavent pas un : & de-

là une idée lumineuſe ; puiſqu'ils veulent nous ſéparer d'eux, ſéparons-les de nous ; entendons-nous tous à la fois à leur retirer nos ſervices ; que le Métayer ne laboure plus leurs champs ; que ſa femme ne leur baratte plus de beurre ; que le Boulanger leur refuſe le pain, le Boucher la viande, le Traiteur toute ſa cuiſine, tous les Marchands leurs marchandiſes ; ils voudront préſenter Requête : que l'Huiſſier refuſe d'aſſigner, l'Avocat de plaider, le Procureur de ſe charger : avec tous leurs titres & leurs généalogies, vous verrez des gens bien attrappés. Qu'arrivera-t-il ? Qu'obligés de ſe ſervir eux-mêmes, ils feront de deux choſes l'une, ou ils tireront les Emplois au ſort, & par cas riſible, M. le Chevalier ſe trouvera aide de cuiſine, M. le Comte garçon piqueur ; M. le Baron taillera des cullottes, M. le Marquis fera des ſouliers & des bottes : ou bien les plus riches voudront ſe faire ſervir par les plus pauvres ; & comme ceux-ci ſont la plupart *meilleurs Gentilshommes*, ils ſe révolteront ; dans les deux cas, leurs femmes obligées de teiller le lin, de baratter le beurre, de laver la leſſive, écorcheront leurs mains douces & blanchettes ; ce ſera vacarme au

ménage; ennemi dehors, ennemi dedans, ſi bien qu'il faudra terminer par nous crier miſéricorde !

Amis & citoyens, c'eſt là que je les attends ; mais c'eſt là auſſi qu'il faut être ferme ; car ſi vous les écoutez d'abord, ils vous endormiront de careſſes ; ces Nobles ſont ſi cajoleurs quand ils ont beſoin de nous ! *Mon cher un tel, mon brave garçon, mon bon ami :* cela ne leur coûte rien ; & puis quand ils ont fait leur coup, ils vous regardent paſſer ſans vous reconnoître, & demandent par deſſus l'épaule à leur laquais, *quel eſt ce drôle qui m'a ſalué* ? & c'eſt bien fait : car nous autres Roturiers, nous ſommes ſi dupes, que quand un Noble nous donne un coup de chapeau, nous lui rendons tout de ſuite un coin de beurre.

Amis & Citoyens, pour prix de mon ſervice, laiſſez-moi mener cette affaire ; établiſſez-moi votre Agent avec plein pouvoir, & je réponds de vous faire reſtituer tous vos droits ; j'ai déjà dreſſé les articles du nouveau Contrat ſocial que je paſſerai ; je veux vous en faire part, afin de vous donner courage à tenir bon dans cette rencontre.

Articles

Articles de la Capitulation paſſée entre le Peuple de Bretagne & une petite faction de Citoyens appelés Nobles ou Gentils-hommes.

L'an 1788, le tantieme du mois de Décembre, l'Armée du Peuple étant campée dans la plaine *d'égalité civile*, appuyée à ſa droite au morne *liberté*, & couverte ſur ſon flanc gauche & ſur ſes derrieres par les marais *nécessité*; & le corps des riches mécontens ſerré dans le détroit de *justice*, ayant à dos la riviere *famine*.

Entre ſimple homme, *Jean Demophile*, roturier ſans aïeux, *ne titres*, Sentinelle du Peuple, de ſon métier, & de préſent, plénipotentiaire de deux millions d'hommes qui travaillent;

Et très-haut & très-puiſſant Seigneur Hercule Ceſar Guingaloë de Guergantuël, Marquis, Baron, Comte, Vidame de pluſieurs Marquiſats, Baronnies, Comtés, deſcendant en ligne droite par les mâles des plus anciens Rois *Demogores* (1), & plénipotentiaire actuel d'une ligue d'hommes trop grands Seigneurs pour travailler, ont été arrêtés & convenus les articles qui ſuivent.

(1) C'eſt l'épithete qu'Homere donne aux Rois; elle ſignifie dévoreurs de Peuple.

1°. Encore qu'il ſoit douteux que les hommes Roturiers ſoient de la même eſpece que les Gentilshommes de Bretagne; cependant vu que quand ils ſont déshabillés il n'apparoît en eux aucune différence; arrêté que déſormais ils ſe regarderont comme égaux & ſemblables, ſauf Lettres de reſciſion ſur plus amplement informé.

2o. Attendu que les riches ne le ſont que par le travail des pauvres, & que les Nobles ne ſubſiſtent que par les mains des Roturiers, pendant que les Roturiers peuvent ſubſiſter ſans les Nobles, arrêté que déſormais la Nobleſſe ne fera plus *ſi* de la Roture, mais traitera le Tiers-Etat comme un frere actif ou un pere nourricier.

3o. Attendu que la vraie Nobleſſe ne conſiſte pas à être exempté d'impôts, & revêtu de Charges excluſives, mais à faire des choſes utiles au Peuple qui les récompenſe de ſa conſidération; arrêté que déſormais, nul homme dans l'Etat ne jouira d'immunités d'impôt; & que, quiconque s'en arrogera, ſera regardé comme *oppreſſeur du Peuple, & ennemi de la Patrie.*

4°. Attendu que l'impôt eſt une contribution par laquelle on achete la jouiſſance paiſible des fruits de ſon travail ou de celui de ſes ancêtres, & qu'il eſt d'étroite juſtice que les char-

ges du contrat ſocial ſoient en raiſon de ſes avantages ; arrêté que déſormais l'impôt ſera proportionné aux facultés, & que les plus riches payeront plus.

5°. Attendu que toute Nation en général, & celle de Bretagne en particulier, a le droit de ſe taxer elle-même ; arrêté que déſormais nul impôt ne ſera perçu, qu'il n'ait été accordé par toute la Nation Bretonne ou par ſes Repréſentaus, librement choiſis & duement autoriſés.

6o. Et parce que la compoſition actuelle des Etats eſt illégale & abuſive, en ce qu'elle admet un nombre illimité de Nobles contre quarante-deux Députés du Tiers, qui ne ſont élus que par quelques Villes, arrêté que dès les prochains Etats, il ſera fait une réforme ; & ſi les quarante-deux ſont bons Citoyens, ils commenceront par proteſter d'illégalité, & appelleront à repréſentation toute la Province.

7o. Encore que le Tiers-Etat compoſe à lui ſeul preſque toute la Nation Bretonne, & qu'à ce titre il dût avoir une majorité de repréſentans, cependant, par amour de la paix, il conſent à n'en avoir que la moitié, l'autre moitié ſe partageant également entre le Clergé & la Nobleſſe.

8o. Arrêté que le Parlement ſera compoſé d'un

quart d'Eccléſiaſtiques, d'un quart de Nobles & d'une moitié de Roturiers ; que les chages ne ſeront plus héréditaires; maisqu'on lesobtiendrapar *Concours;* & que celle de Préſident ſera annuelle, paſſant alternativement aux trois Ordres.

9°. Arrêté que nul Noble ou annobli, ne pourra être dans aucun cas repréſentant du Tiers-Etat.

10°. Arrêté que les Députés aux Etats-Généraux, ſeront choiſis, d'après ces principes, par toute la Province.

11°. Attendu qu'il est honteux que la Bretagne ſe ſépare du reſte de la France, pour le payement de la dette ; arrêté qu'à l'exemple du Dauphiné, elle concourra de tout ſon pouvoir à ſoutenir l'honneur de la Nation Françoiſe.

12°. Et parce que tout bien Eccléſiaſtique qui vient à vaquer, retombe de droit aux mains de la Nation, arrêté que de ce moment, toute Abbaye, Prieuré & Bénéfice ſans fonctions, ſeront mis en ſéqueſtre pour alléger le fardeau de l'Etat.

Telles ſont, Amis & Citoyens, les conditions auxquelles vous devez recevoir à reconciliation les ligueurs de la Nobleſſe ; & prenez garde de vous en déſiſter, ſous peine de retomber dans l'eſclavage du temps paſſé, pire encore que le Deſpotiſme.

N°. II.

N°. II.

LA SENTINELLE DU PEUPLE,

Aux Gens de toutes Professions, Sciences, Arts, Commerce & Métiers, composant le Tiers-État de la Province de Bretagne.

20 Novembre 1788.

Amis et Citoyens, on me mande de Paris une nouvelle si singuliere, que je ne puis m'empêcher de vous la raconter.

Une Dame du premier rang, mais d'une *mauvaise constitution*, avoit vécu jusqu'à ce jour infirme & grabataire: les Charlatans qui la traitoient, disant qu'elle étoit trop foible pour marcher, & qu'elle avoit d'ailleurs des vertiges, ne lui permettoient pas de se lever. Pendant

ce tems, c'étoit dans la maiſon *dissipation* de toute eſpece. Intendans, Aumôniers, Officiers, Laquais, Gens d'Ecurie, Femmes de Chambre & Compagnie, c'étoit à qui pilleroit le mieux le revenu de la Malade, & ce revenu étoit immenſe. Les Charlatans ne s'oublioient pas, & l'on voyoit en peu de tems, des Gens venus du Pont-neuf avec la cape et l'épée acquérir Hôtels & Châteaux, & mener un vrai train de Princes. Le ſcandale en étoit public : les Fermiers en gémiſſoient, les Voiſins en médiſoient ; le Maître ſeul ignoroit le déſordre, & perſonne ne pouvoit ou n'oſoit l'inſtruire : chez les Grands, l'accès eſt ſi difficile !

Cependant, il y à quelques années, un Médecin Etranger s'introduiſit, on ne ſait trop comment, dans l'Hôtel : & ayant vu approcher le Maître, il l'avertit que la maladie de ſa Femme n'étoit pas ce qu'on la diſoit : que ſa grande foibleſſe ne venoit que d'un *régime mal entendu*, d'une diete beaucoup trop ſévere, & ſur-tout de *purgations excessives* : qu'elle n'avoit beſoin, pour ſe rétablir, que de *développer* ſes forces par l'exercice, & l'uſage de *l'air libre*. Le Mari, qui ne déſiroit que la meilleure ſanté de ſa Femme, la confia à ce Médecin ; en effet, malgré des *circonstan-*

ces critiques qui ſurvinrent, il améliora ſenſiblement ſon état.

Mais les ſangſues de la maiſon, Intendans, Charlatans, Dames de Compagnie, &c. ſongerent que ſi la grande Dame recouvroit ſa ſanté, elle régiroit elle-même ſa fortune ; c'eſt pourquoi, craignant la réforme, ils intrigueren ſi bien auprès du Maître qu'il congédia le Médecin: & la Malade de retomber aux mains des Charlatans ; & les Charlatans de la repurger, reſſaigner, remettre à la diete, tant & ſi bien, qu'enfin il fut évident qu'elle alloit périr dans leurs mains.

Alors les ſangſues de la Maiſon, aviſant que ſi la grande Dame mouroit tout-à-fait, elles-mêmes ſeroient fruſtrées, on appelle le Médedecin. Lui, qui aime beaucoup ſon métier, eſt revenu ſans rancune ; & quoiqu'il ait trouvé ſa Malade beaucoup plus foible qu'auparavant, il a perſiſté dans ſon premier avis, & prononcé qu'il falloit d'abord la lever. En conſéquence, l'on a demandé ſes hardes & ſes ſouliers ; mais, hardes & ſouliers préſentés, rien ne s'eſt trouvé de meſure. Depuis le tems que la Malade ne s'en eſt pas ſervie, ſes membres ont pris d'autres formes: & ſur ce cas, grand embarras dans le logis. Chez des gens du peuple, comme

nous, c'eût été choſe toute ſimple : on lui eût pris meſure nouvelle, & on l'eût habillée de neuf; mais chez les Grands, il faut plus de myſtere. Après y avoir bien ſongé, l'on a mandé les quatre Facultés & les Chefs des Arts & Métiers. Un Vendredi, au mois de Novembre, ſe tint leur premiere Aſſemblée : & là le fait bien expoſé, les avis, comme il eſt d'uſage, ſe ſont trouvés fort partagés. En ſomme, il y a deux grands partis contraires : l'un, procédant au plutôt fait, dit qu'il ne s'agit que de prendre la meſure actuelle du Corps, & de faire des vêtemens neufs conformes; l'autre & ce ſont les Gens graves & poſés, ſoutient qu'il faut opérer avec plus de méthode, & que l'on ne peut, dans les bonnes regles, vêtir la Dame ſans avoir fait auparavant un inventaire de tout ſon garde-meuble, pour bien conſtater les rapports de ſes anciens vêtemens à ſa taille actuelle. En conſéquence, l'on a fouillé toutes les armoires du garde-meuble; & comme la Dame eſt de Famille ancienne, on a trouvé des habillemens de ſes Mere, Grand-Mere, même Biſayeule, Robes romaines, Coëffures grecques, Chauſſures gothiques & gauloiſes : *tout quoi* l'on va comme de raiſon, lui eſſayer, ſans oublier ſon premier beguin & ſon premier

petit soulier. La Dame, qui s'impatiente, crie : Que tout cela est inutile ; qu'on lui fait perdre un tems précieux ; que depuis son bas-âge les modes ont changé ; & qu'elle ne veut plus qu'on lui parle de *Carcans* ni d'*Esclavages*, fussent-ils d'or, ni de *Précepteurs* d'acier, ni de *Corset de baleine*, ni de *Plombs au coude*, &c.

Les choses en sont là, & l'on ne sait comment cela finira : maia tout le monde plaint cette pauvre Dame d'avoir affaire, pour s'habiller, aux Docteurs des quatre Facultés ; car les gens à Bonnets-quarrés aiment les vieux usages, & n'entendent rien aux nouvelles Modes.

P. S. On dit aussi qu'en Bretagne il y a une Fille de cette Dame qui se trouve dans le même cas ; & qu'incessamment l'on doit voir même assemblée & même querelle.

Freres & Citoyens ! depuis que j'ai découvert la Conspiration des Ligueurs Nobles, je ne les perds pas de vue : je suis pas à pas leurs démarches : je vais vous en donner des preuves.

Aussi-tôt que j'eus connoissance de la Lettre, je mis du monde en campagne, afin de me la procurer. Dès le 3e jour l'on m'apporta

un écrit d'un ſtyle roide, quoique diſloqué, ayant des fautes d'orthographe, ce qui, joint au ton *conjuré*, me fit croire que c'étoit la Piece. L'on y parloit d'un *Arrêté* qui devoit inceſſamment paroître : j'entendis ce ſecond morceau pour vous faire mon rapport des deux enſemble. Mais pendant cet intervalle, j'appris, par des ſuſdits moyens, que cette Circulaire, à demi-publique, n'étoit qu'un leurre aux Curieux : qu'il en exiſtoit une plus ſecrette, qui contenoit le *Véritable* eſprit des Affaires : il s'agiſſoit de l'obtenir ; la choſe m'a été longue & difficile : enfin, à force de pas & de démarches, j'en ſuis venu à bout, & je me hâte de vous la donner.

Esprit de la Lettre circulaire des Nobles conjurés de Bretagne.

Messieurs,

Vous aurez, ſans doute, apprécié les motifs de notre dévouement dans les troubles qui viennent de paſſer ; & vous n'aurez point cru, qu'en combattant pour notre Ordre, nous vouluſſions nous abaiſſer à être les martyrs du Vulgaire. La Fortune a ſurpaſſé nos eſpérances ; & malgré nos étourderies, & le déſordre de notre

notre conduite, devenus maîtres du champ de bataille (par la folie de nos Ennemis) nous comptions jouir *ſeuls* des avantages que nous avions *emportés* (pour remportés) (par la ſageſſe des Dauphinois, & l'intervention de nos trois Ordres). Mais voici qu'un nouvel orage plus dangereux s'éleve. Au moment où nous eſpérions participer à la Puiſſance, où, dominant dans nos *Etats*, nous nous flattions d'une prépondérance dans ceux de la Nation, où nos Freres du Parlement de Paris ſecondoient ſi bien notre eſpoir, une foule de circonſtances fâcheuſes ſe ſuccede pour déranger nos projets. Par un renverſement d'idées, un homme obſcur, devenu Miniſtre, s'aviſe d'être populaire : pour réſiſter au Parlement, il convoque une aſſemblée d'hommes qui, l'an paſſé, ſe montrerent éclairés & juſtes (1). Au même inſtant les Nobles du Dauphiné nous trahiſſent, & publient une Conſtitution qui nous ridiculiſe. Enfin, malgré nos ſoins, notre Peuple éveillé par leur Code, & par mille Ecrits politiques qui pullulent, veut ſortir de la léthargie où nous le tenions affaiſſé. Le 20 de ce mois (Octobre) la *Commune* de Rennes a pris une Dé-

(1) Oui ; mais cette année ils ont bien pris leur revanche.

libération propre à remuer toutes les autres. Si cette contagion de liberté & de juſtice ſe répand, Monſieur, notre empire eſt perdu. Le *Tiers*, ſorti de ſon ignorance, revendiquera tous ſes droits : il demandera dans les Etats une Voix égale à la nôtre, & à celle du Clergé réunies : il voudra choiſir librement ſes Députés ; exclure nos Candidats, (les Annoblis) nos Officiers, nos Gens ; & ſaiſiſſant le point de la queſtion, nous faire contribuer, par égalité aux charges publiques. Hâtons-nous, Monſieur, de prévenir de telles attaques : pendant que le Tiers chancele encore dans ſes nouveaux principes ; pendant qu'il tient à d'anciens préjugés, uniſſons tous les moyens de notre Ordre pour faire échouer ſon entrepriſe : égarons-le par des ſophiſmes, effrayons-le par des ſcrupules, diviſons-le par des graces ; tout favoriſe nos deſſeins : par une ſuperſtition puérile il n'oſe toucher aux vieux uſages ; augmentons ſon reſpect pour eux : accoutumé à notre empire, il n'oſe nous diſputer notre prérogative aux Etats ; perſuadons-lui qu'elle en fait la force, quoiqu'elle faſſe ſa propre foibleſſe. Ses Chefs même ſont ſi novices, qu'ils ne voient pas le piége des délibérations par Ordre : pouſſons-les à les continuer. Notre *veto* arrêtera tout : détournons-les ſur-tout d'imiter l'exemple

du Dauphiné, & de faire une Conſtitution toute nouvelle : tant que notre peuple conſervera aux pieds quelques reſtes de ſes anciennes chaînes, nous garderons l'eſpoir de les lui renouer ; voilà, Monſieur, le plan de campagne que nous devons nous entendre à ſuivre. Nous vous prions de le communiquer à vos voiſins & à vos amis, afin qu'ils ſecondent de toutes parts nos opérations. Nous débuterons inceſſamment par un expoſé de maximes qui, ſous une apparence conſtitutionnelle, ſont *parfaitement conformes* à nos intérêts : & *nous ne doutons point que* par *la profondeur de notre Logique* & *le charme de notre ſtyle*, le ſot Vulgaire n'y ſoit trompé. Nous avons l'honneur, &c.

Freres & Citoyens ! vous avez vu cet *Arrêté* annoncé dans la lettre, & quoique nous ſoyons *de ſot vulgaire*, perſonne de nous n'y a été trompé. Pendant que je travaillois à vous donner mes *petites réflexions* ſur les *grandes maximes*, l'affaire de Nantes qui eſt ſurvenue m'a donné tant d'embarras qu'une autre Sentinelle comme moi a eu le tems de me prévenir ; mais qu'importe d'où vient le bien, pourvu qu'il ſe faſſe ! Et il eſt fait : Voyez les *Réflexions Patriotiques* ſur l'Arrêté, &c.

Freres & Citoyens ! Cette affaire de Nantes, a cauſé & cauſe encore bien du vacarme ; je veux vous en faire un petit réſumé.

Nos freres *qui travaillent* à Nantes, ayant jugé l'occaſion favorable pour ſecouer le joug des hommes qui ne *travaillent point* & *cependant conſomment tout*, avoient, par le droit qu'en ont tous les hommes, fait quelques aſſemblées, dans le mois dernier [Octobre] pour aviſer le parti à prendre. Le 4 Novembre, l'Hôtel-de-Ville, délibérant ſur le même objet, il ſe forma dans un inſtant une Députation de la plupart des Communautés & Corps de métiers, laquelle vint comme en proceſſion & en pompe préſenter ſa requête ſur nos communs griefs. Je dis communs ; car, moi qui parle, j'ai l'honneur d'y être comme un autre, & je n'en donnerois pas ma part pour une charge de Secrétaire.

Or donc, dans l'émotion que cauſa ce nouveau ſpectacle, il paroît que quelques égrillards s'échapperent à railler & à huer des MM. Nobles qui, dit-on, les avoient eux-mêmes inſultés, & puis afficherent des placards injurieux à leurs portes. Amis & Citoyens! cela n'eſt pas bien : mais l'on n'a tué ni bleſſé perſonne ; & pour du peuple comme nous, cela n'eſt pas mal.... Savez-vous ce qui eſt arrivé ? Dès le Vendredi (6 Novembre) un Gentilhomme maltraité écrivit au Chef de l'Ar-

mée à Rennes; que *tout Nantes étoit bouleverſé; que le Peuple étoit en révolte ; qu'il n'y avoit plus de Police, & que la vie des hommes Nobles n'étoit plus en ſureté.* Voyez à quoi menent une émeute, une calomnie! Et nous ne faiſons que commencer.

Sur le champ on répand l'allarme, & l'on bat la Générale *pour tenir le Conſeil.* Moi qui prévis que la ſcene ſeroit bonne, je courus prendre poſte en la ſalle, &, par bonheur, ayant trouvé une fauſſe armoire dans l'encoignure d'un mur, je m'y tapis derriere la haute-lice, et j'attendis en paix l'orage.

Il ne tarda pas. Bientôt ſix Gentilshommes arrivent fort en colere, diſant : *C'eſt une ſédition, une révolte, contre nous ! contre le Roi !* Puis quatre ou cinq autres accourent tout eſſoufflés, criant, *des Archers ! des Troupes ! la priſon ! c'eſt un cas puniſſable !* Tous vouloient parler à la fois, & chacun plus haut que les autres ; ſi bien qu'ils ne s'entendoient plus ; puis d'autres frappoient à la porte, & dès le bas de l'eſcalier crioient à tue tête, *oui, oui, non, non ;* c'étoit une vraie tenue *d'Etats de Bretagne,* & je me croyois en tribune. Enfin ſe laſſant de crier, ils commencerent à s'entendre &

l'un d'eux demandant silence, l'on consentit à l'écouter.

» *Messieurs*, dit-il, d'une voix aigue & » perçante : *l'histoire est notre précepteur.* » *Or, je lisois ce matin que, du tems* » *de Philippe le Bel, ces Gens-là ayant* » *fait les rebelles (comme ils font aujour-* » *d'hui) nous autres nous montâmes à cheval,* » *& quand nous en eûmes sabré un millier, le* « *reste rentra docilement dans le devoir* ». [1]. Et là il fit la réticence, que facilement je devinai.

Amis & Citoyens ! ne me demandez point quel est ce Patriote qui tue le monde pour lui apprendre à vivre : je vous en fais l'aveu : quand j'entendis ce discours meurtrier, le frisson me prit ; je songeai que c'étoit fait de moi chétif, qui suis *de ces gens-là*, si j'étois découvert, loin donc de chercher à reconnoître l'homme, je me fis petit comme *Ulysse* chez les *Cyclopes*, & retenant mon haleine, je me recommandai tout bas à *St. Guingalois :* je craignois sur-tout le silence pendant lequel le moindre soupir pou-

(1) La Sentinelle transpose. Ce propos a été tenu non au Conseil, mais à la Commission Intermédiaire, le 6 Novembre. *Note de l'Editeur.*

voit me déceler : mais heureuſement le ſilence n'approche gueres d'une aſſemblée de 29 Gentilshommes. Auſſi le diſcours du Guerrier fut-il ſuivi d'un grand murmure qui me donna le tems de me raſſurer.

Freres & Citoyens, raſſurez-vous auſſi ; l'avis du Patriote ne prit pas faveur. La pluralité obſerva que le tems de la *Jaquerie* étoit paſſé, & que les Gentilshommes n'étoient plus les ſeuls à ſavoir donner des coups de ſabre.

Le murmure s'étant appaiſé, un autre Gentilhomme prit la parole, & dit, d'un ton plus meſuré.

» Meſſieurs, nous connoiſſons tous le courage » & le haut mérite de l'illuſtre Baron qui vient de » parler ; il fut un tems où j'aurois été le pre- » mier à ſeconder ſon zele, mais malheureu- » ſement les circonſtances ont changé, & la » prudence veut que l'on ſuive les circonſtan- » ces. Le Temps n'eſt plus où tout ce peu- » ple de Laboureurs, d'Artiſans, de Marchands » étoit notre eſclave ; où, corps & biens, & » même penſées, étoient à notre diſcrétion ; » où nous exercions des droits juſques ſur leurs » femmes : les Rois et les Miniſtres, nos éternels » Rivaux, nous ont enlevé ce doux empire ; » hélas ! nous n'avons plus d'eſpoir de ramener

» de ſi beaux jours. Déſormais ce peuple affran-
» chi compte une jeuneſſe nombreuſe, que la
» force tenteroit en vain d'aſſervir. Ne nous le
» diſſimulons point, Meſſieurs, nos bras ne ſont
» plus aſſez puiſſans; mais l'empire de l'eſprit
» nous reſte, & ſi vous approuvez mon plan,
» j'eſpere encore défendre les débris du ſceptre
» que l'on veut nous arracher.

» Dans l'affaire actuelle, je penſe qu'il faut
» recourir aux voies juridiques, afin de donner
» un caractere de ſédition aux mouvemens du
» Tiers-Etat; j'opine donc à dénoncer au Parle-
» ment l'Hôtel de Ville, les Communautés, en
» un mot, toute la Ville de Nantes. Les Magiſ-
» trats, Nobles comme nous, du moins en
» partie, favoriſeront notre pourſuite. En même
» temps je ferai intervenir, en dénonciation,
» notre Commiſſion Intermédiaire. D'autre part,
» nous manderons à nos Députés en Cour,
» qu'ils aient à contrarier ceux des Roturiers,
» & qu'ils engagent le Miniſtre à les chaſſer
» pour le moins de Verſailles: enfin, nous écri-
» rons tous & chacun dans les Villes qui
» députent à nos Etats, pour ſéduire, intimi-
» der, diviſer..... L'Illuſtre Baron emploiera
» ſes richeſſes à ſoudoyer des Ecrivains, à faire
» compoſer des libelles, à faire donner des

» coups

» coups de bâtons aux Auteurs Plébéïens : déjà, » Meſſieurs, un de mes Amis tient prêt un » petit Pamphlet qui ſera d'un effet admirable : » il y prend le ton bon-homme & pacifique : » il appelle les Roturiers SES COMPATRIOTES, » SES AMIS, SES CONCITOYENS ; de la part » de gens comme nous, cela les flatte infini- » ment. Il leur parle beaucoup d'union, & adroi- » tement il gliſſe la diſcorde, en alarmant le » Commerce ſur l'aſſiette de ſa *portion d'Im-* » *pôt*, *comme ſi* elle pouvoit être pire qu'au- » jourd'hui. Pour faire échouer les Aſſemblées & » l'élection des Députés, il fait un tableau effrayant » de l'Anarchie, *comme s'ils* étoient prêts d'y tom- » ber ; & en même tems il éveille le Gouverne- » ment ſur ces nouveautés, *comme ſi* elles étoient » contraires à ſon intérêt. Moi-même, inceſſam- » ment j'écrirai ſur les *avantages* de délibérer par » Ordres, & ſur *l'extrême importance* de » nous laiſſer notre *aſſiſtance* illimitée aux » Etats : les bonnes gens ſont déjà preſque ren- » dus. Enfin, Meſſieurs, avec des promeſſes, » des dîners, des penſions, nous ſerons parmi » eux des traîtres ; nous établirons la divi- » ſion ; & la diviſion fut dans tous les tems » l'art & le moyen de régner ».

Alors un applaudiſſement général s'éleva :

ſur le champ l'Orateur-Commiſſaire fut chargé de ſuivre l'affaire conjointement avec le Grand Chef: on leur vota des remercîmens, & la promeſſe d'une gratification aux prochains Etats; & ils partirent pour ſe rendre à la Commiſſion.

Quand ils eurent franchi la porte, on commença ſelon l'uſage de les épiloguer. C'eſt un ruſé matois, diſoit l'un, que notre Commiſſaire; il vendroit le Chef ſans bourſe délier: oui, diſoit l'autre, c'eſt dommage qu'il ait la manie de deſcendre des *Achitopel*; mais chacun ſait qu'il n'eſt pas des *bons*. C'eſt un brave garçon, dit un troiſieme, que le Général; il tient excellente Table, mais il veut trop primer: & tout le monde connoît ſon enture ſur les Guergantuaël.

Enfin la ſéance finit, & tout étant tranquille & sûr, je ſortis de mon réduit, & je me ſauvai.

P. S. Amis! j'ai fait un oubli. En engageant nos Freres de tous les métiers à ne plus travailler pour les Nobles, j'ai oublié d'excepter les Imprimeurs: je les prie donc de leur rendre leurs ſervices, afin que nous entendions leurs raiſons: moi j'aime beaucoup les écrits des Nobles; c'eſt une vraie mine de réflexions: mais j'avertis nos Freres les Libraires d'imprimer aux frais des Auteurs, *de peur d'accident*.

N°. III.

N°. III.

LA SENTINELLE DU PEUPLE,

Aux Gens de toutes Professions, Sciences, Arts, Commerce & Métiers, composant le Tiers-État de la Province de Bretagne.

5 Décembre 1788.

Amis et Citoyens, ils firent comme ils avoient dit ; & de la Salle du Conseil, les deux Chefs allerent à la Commission, *César-Guergantuaël* marchant devant, *Crocodilus-Achitopel* suivant par derriere. Arrivés qu'ils furent, ils trouverent un Homme du Roi [l'un des Substituts du Procureur-Général], & le sommerent de dénoncer la sédition. L'Homme du Roi sachant son métier, les pria de signer la dénonciation. Moi j'aurois cru que César eût signé : il n'osa pas. Pour Achitopel, il est trop rusé : il envoie les plus fous aux prunes, mais il n'y va point. Il fit comme pour la Circulaire : il dit que cela demandoit réflexion. Alors,

conférant de nouveau enſemble, ils prirent une autre tournure. Général, dit Achitopel, notre Affaire-ici veut du temps : je m'en charge. Vous, allez de ce pas au Parlement ; & tirant à part un des Nôtres, priez-le de nous rendre ce petit ſervice ; entre Gentilshommes, cela ne ſe refuſe point. Le Général, fier de ſon importance, courut en hâte au Parlement. Et en effet, y ayant trouvé un de Meſſieurs à dévotion, il crut la bataille gagnée ; mais Noſſeigeurs, qui entendent les affaires, dirent que faute de ſignature, il n'y avoit lieu à *informer*, mais ſeulement à s'informer par voie familiere de Lettre. En conſéquence, l'Homme du Roi fut chargé d'écrire. Et (voyez comme les Gentilshommes ſont zélés pour la tranquillité publique !) ils dépêcherent eux-mêmes, à leurs frais, un Courier pour porter la Lettre, imaginant qu'elle fût un Arrêt. Dès le Dimanche on eut réponſe ; mais, par malheur, il ne ſe trouva point de charges. Le lundi, vinrent par la poſte, la Délibération de l'Hôtel de Ville, la Requête & l'Arrêté de nos Concitoyens : & ce fut un nouveau vacarme.

« Comment ? dirent les Nobles, en liſant ces » Imprimés, vouloir nous faire contribuer aux » dépenſes publiques ! vouloir taxer nos châ- » teaux, nos parcs, nos jardins ! nous faire

» payer les fouages ! nous faire ſoulager les » payſans du poids de la corvée ! c'eſt violer » les propriétés. Mais, ſur-tout demander une » Repréſentation aux Etats, égale aux deux Nô- » tres ! nous réduire à députer comme des » Roturiers ! &, qui pis eſt, à délibérer par » têtes !..... C'eſt renverſer la conſtitution ; » c'eſt ébranler le Trône même ! car, nous ſom- » mes les ſoutiens du Roi : & quoique nous » ne ſoyons pas deux mille en Bretagne, c'eſt » nous qui lui maintenons la Province fidelle ».

Et nos Gentilshommes, de faire de nouvelles Aſſemblées, & chacun de propoſer des meſures. Meſſieurs, leur dit *Achitopel*, j'opine toujours pour le parti de faire intervenir notre Commiſſion à dénoncer les Nantais au Miniſtre, par le canal de nos Députés en Cour. Nous ſommes forts des deux côtés : deux de nos Députés ſont Nobles ; & à la Commiſſion, nous ſommes douze contre ſix..... Par menaces ou par careſſes, nous enleverons les Gens du Tiers.

En effet, depuis ce moment, *Achitopel* & ſes Confreres ont remué ciel & terre pour convertir nos Commiſſaires. Ils n'étoient que quatre (1) contre huit ou dix ; car il n'eſt pas juſqu'à un petit maraut d'Abbé, qui, quoique né des Nôtres, s'eſt montré plus ardent contr'eux qu'au

(1) Deux ſont à la campagne. *Note de l'Editeur.*

cun autre : il n'eſt tel ennemi qu'un traître. Mais nos amis ont tenu ferme. On les a priés, conjurés, menacés. *Achitopel* leur a pris les mains : *mon cher Confrere, vous êtes si brave homme ! . . faites cela pour nous ; nous vous le rendrons : là, ... par amour de la paix, pour le bien de l'union.* Un de ces jours, il ſe fâcha & s'échappa (lui qui eſt prudent) juſqu'à perſiffler l'un des Nôtres ſur les avantages de ſa Place ; mais la ripoſte fut bonne. *Il est vrai*, dit l'Homme du Tiers, que, *sous le nom de gratification, les Etats me donnent 1,500 liv., qui à raison de mon travail, ne sont qu'un bien juste salaire ; mais vous, Monsieur, qui en parlez, à qui, plus qu'à vous, la Chose Publique a-t-elle été gratuitement et demésurément profitable ?* Le Gentilhomme, faiſant la pirouette, ſe mordit le bout des doigts. Ses Confreres en rirent ſous cape : l'homme eſt toujours juſte ou malin. Or, le fin mot eſt que ce Noble a reçu de Noſſeigneurs les Etats, juſte 220,000 liv., en bons deniers comptans, dont 40,000 écus d'une volée, pour dragées de Baptême d'un ſien Enfant, dont ils furent galamment Parreins. Quarante mille écus, mes Amis ! ſi les Etats de Bretagne nous payoient ainſi nos enfans, nous ſerions tous des millionnaires.

Freres & Citoyens, j'ai, depuis quelques jours, pour voiſin un Gentilhomme Dauphinois, qui eſt venu voir notre Province: D'abord, le ſachant Gentilhomme, je me tenois à diſtance; mais après l'avoir entendu, j'ai oublié qu'il fût Noble. Depuis que nous avons fait connoiſſance, nous ne ceſſons de parler d'affaires, tantôt des ſiennes, tantôt des nôtres, ſi bien qu'en ces veillées d'hyver, bien ſouvent minuit nous y ſonne. Or, le jour même de l'Anecdote, je lui en fus faire gorge-chaude; je croyois qu'il en dût rire comme moi. Mais mon Homme ſe levant tout en colere : Comment quarante mille écus! ſavez-vous bien ce qu'eſt que cette ſomme? ſavez-vous que ce ſont 40,000 boiſſeaux de bled, pour leſquels il a fallu ouvrir, refendre, herſer, fumer, enſemencer deux mille arpens de terre, auxquels ont été employés quatre ou cinq cents couples de bœufs, & les ſoins de deux cents familles : & tout cela pour un avorton! certes, vous achetez bien cher un ennemi de plus! Et puis, étonnez-vous du déſordre de vos Finances! Demandez ce que devient l'argent, quand les penſions, les bienfaits, les graces, les appointemens énormes, les fondations d'Hôtels & de Chapitres nobles abſorbent tout. Quarante mille écus!... deux Tenues d'Etats du Dauphiné ne les coûtent pas; & nous y réglons le ſort de 700,000 Hommes!

Amis & Citoyens, quand j'entendis cette tirade, je demeurai tout ébahi : moi, je trouvois cela tout ſimple : c'eſt l'uſage de notre Pays ; uſage ancien, ſubſiſtant même ſur nos Ducs, bien long-tems avant la Reine Anne. Il n'eſt peut-être pas trop bon : mais enfin, c'eſt un vieil uſage, & je n'aime pas les innovations ; nous en ſommes un peu moleſtés, & ſouvent nous nous en plaignons ; mais rien que d'en parler, conſole : & quand on s'eſt plaint, l'on ſe trouve ſoulagé. J'avoue que notre Conſtitution eſt vicieuſe, mais c'eſt l'ouvrage de nos Peres, & il faut du reſpect filial. Pour l'améliorer, il faudroit la détruire ; mais j'ai toujours entendu dire à mon grand Pere, le Maire de Ville, & à mon grand Oncle, l'Echevin, qu'il ne falloit rien changer ; & puis, c'eſt NOTRE Conſtitution : que diroient de nous nos voiſins ? que nos Peres étoient des Barbares ; que nous étions des hommes aveugles ! Or, imaginer que nous ayons vécu juſqu'à ce jour, dans un état de préjugés & de ſervitude, c'eſt manquer de reſpect à des Bretons comme nous : auſſi nos Avocats de Rennes font-ils, dit-on, un bon Mémoire où, en retraçant le tems paſſé, ſans rien omettre, ils ſe garderont bien de conſeiller des innovations, de peur d'ébranler la Conſtitution.

Freres ;

Freres, pour ſuivre mon affaire, je vous dirai que les Nobles & le Clergé de la Commiſſion ont dreſſé un procès-verbal du refus qu'ont fait les Membres du Tiers de ſigner leur Dénonciation aux Députés en Cour. Ils y diſent que nos défenſeurs ont fait ce refus après avoir *délibéré* ; mais, par malheur, dans une Lettre à leur Procureur-Syndic à Nantes, ils avouent que les Membres du Tiers ont refuſé, même de délibérer, attendu que *les Commiſſions n'ont pas de compétence pour de tels objets :* & comme par un article du Réglement de 1786, il n'eſt pas permis au Parti le plus foible, de porter ſur le Regiſtre ſes Proteſtations, les Nobles ſont reſtés maîtres du champ de bataille.

Freres & Amis, c'eſt un beau Réglement que celui de 1786 ! Il y eſt défendu d'écrire, *pendant les Etats, ſur aucune affaire ; d'élever aucune réclamation contre aucun des Membres ; de préſenter des Requêtes où il y ait des choſes perſonnelles.* Le fâcheux, eſt d'avoir fait imprimer ce Livre ; *Achipotel* ne le vouloit pas ; il connoît tout le danger de la publicité : auſſi s'oppoſe-t-il, de tout ſon pouvoir, à ce que l'on imprime les Comptes.

Amis, un petit moment : je crois que l'on m'appelle. *O Compatriote* ! Qui cela, Compa-

triote ? *Moi, votre Concitoyen, votre Ami, qui veux la paix, l'union.* — Nous ne ſommes pas diviſés ; — *mais un Ordre ſe ſépare des deux Autres.* — Qu'appellez-vous un Ordre ? changez vos termes, Monſieur : le Tiers-Etat n'eſt point un Ordre il eſt la *Nation* ; c'eſt un *Corps* entier & complet dont la Nobleſſe & le Clergé ne ſont pas même les membres utiles ; car ils ne le font ni vivre ni agir ; ils ne ſont que des loupes qui l'épuiſent, & dont on veut réſorber la ſubſtance pour renfoncer la maſſe. Monſieur le noble, paſſez votre chemin ; vous nous propoſez le Parlement pour arbitre, parce que vous en êtes ; mais nous ne voulons point de vous pour ami, vous nous feriez l'opération que vous avez faite à un Hiſtorien (1).

Amis & Citoyens, je croyois l'affaire aſſoupie, & prête à mourir de langueur. Mais un de ces matins j'appris qu'elle ſe ranimoit de plus belle, & que nos freres de Nantes étoient dénoncés au Parlement : & par qui ? Par un des Procureurs-Syndics, dont ils paient les gages. Moi qui croyois qu'ils étoient dénoncés au Grand Criminel, l'épouvante me prit preſqu'auſſi

(1) M. de B.... Avocat-Général au Parlement, Auteur du Pamphlet *à mes Compatriotes*, a fait faire à ſes frais une édition de l'Abbé Raynal, dont il a *retranché* tous les morceaux d'energie. Ceux qui voudront acheter cette édition peuvent s'adreſſer chez lui.

fort que lorſque j'étois dans l'armoire ; car il faut l'avouer, je ne ſuis pas de mon naturel très-hardi. Dans mon bas-âge, ma grand'-mere & ma gouvernante m'ont tant conté d'hiſtoires de revenans & de voleurs, de ſorciers & de huguenots, même d'auteurs brûlés par *Noſſeigneurs*, que j'en ai gardé des terreurs paniques ; j'en ſuis honteux : mais que voulez-vous ? on ne ſe fait pas : & puis, je n'en ſuis que plus propre au métier de *ſentinelle*, car demi-lieue avant de voir l'ennemi, je ſonne l'allarme & on a le temps de ſe ſauver.

Or donc, quand je fus la nouvelle de cette dénonciation, ſongeant à tous les déſaſtres qui en pouvoient réſulter, décrets, empriſonnemens, d'abord de nos douze Députés, puis de leurs Commettans & Communautés, des trois quarts de la Ville de Nantes, peut-être même, par ſuite & complicité, de tout le Tiers-Etat de la Province, je courus chez mon voiſin lui raconter mon angoiſſe. Monſieur ! Monſieur, lui dis-je ; ah, mon Dieu ! le Tiers-Etat... eſt.... dénoncé ! Je penſois qu'il dût me raſſurer. Point du tout ; il ſe prit à rire. -- Il ne s'agit pas de rire. Le voilà dénoncé.... au Parlement ! -- *Et bien* ! dit-il, *ſi le Parlement le condamne, qui l'exécutera* ? (Je fus un peu embarraſſé.)

Mais, Monsieur, la Nation..... *Quelle Nation* ? -- Celle dont a parlé le Président D. L. H. Est-ce que vous n'étiez pas au discours de rentrée ? --- *non* ---- Eh bien ! après avoir parlé des démarches que firent dans les derniers troubles les deux Ordres de la Noblesse & du Clergé, il a ajouté, & *le Tiers-Etat suivit l'exemple de la Nation.* Et le Voisin recommença de rire à s'en tenir les côtés.

Ensuite ayant pris son sérieux: Mais, mon cher, me dit-il, savez-vous bien qu'en votre Bretagne, vous êtes étrangement arriérés ? Savez-vous bien qu'exception faite de quelques cantons, tels que Nantes & Saint Malo, il n'y a peut-être pas deux Provinces en France, où les idées d'ordre social & de chose publique soient moins avancées qu'en celle-ci ? Dans ces troubles derniers, vos Nobles parloient de *patriotisme*, de *dévouement*, de *liberté ;* nous pensions que c'étoit l'esprit de la Nation. Nous vous croyions un Peuple libre, & vous êtes des hommes subjugués. Ils tonnoient contre le despotisme, & je n'ai jamais vu de lieu où il y en eût plus que dans votre Ville (Rennes). De quelque côté que je me tourne, je ne trouve que Despotisme ; Despotisme de Noblesse ; Despotisme de Parlement ; Despotisme même de Clergé, & tout cela Despotisme Gentilhomme.

Car c'eſt le Deſpotiſme Noble, qui dans le Chef de l'Egliſe régit la hiérarchie des Prêtres, influe par eux dans les familles, & pour comble d'abus, s'arroge l'éducation publique. C'eſt le Deſpotiſme Noble qui, dans la perſonne des hauts Magiſtrats, regle à ſon gré le ſort des Citoyens, en modifiant, interprétant la Coutume; qui ſe crée de ſon chef des droits, paſſe des *Arrêts de Compagnie* pour exclure de ſon ſein les non-Nobles, & s'érige en auteur des loix, quand il n'en eſt que le miniſtre : c'eſt le Deſpotiſme noble qui, dans la perſonne des Gens de condition, peſe ſur tous les Habitans par le mépris des bienſéances, affecte de ne partager ni les intérêts, ni les jeux, ni les aſſemblées de toute autre claſſe, ſe fait une exiſtence ſéparée, & s'appelle proprement le monde (1).

Vous parlez de Conſtitution, d'Etats compoſés des trois Ordres? Eſt-ce une vraie repréſentation que quarante-deux voix de Députés choiſis par quarante-deux Villes? Et quel choix, quand ces Députés ſont nommés par des places vénales ou des Communes abuſives? Vous avez le nom de *Communes*, en avez-vous la réalité? Eſt-ce une Commune dans Rennes que

(1) C'eſt l'expreſſion d'uſage. Entre Nobles, *allez-vous dans le monde* veut dire, *allez-vous chez nous autres?* Note de l'Editeur.

trois cens quelques électeurs sur soixante-dix mille têtes? Aussi voyez quelle Municipalité (1)!

Vous parlez de Gouvernement, & quel est celui d'un pays où tout retrace encore les siecles barbares? D'un pays où d'immenses terreins restent en friche; où la culture des autres est foible & mauvaise; où les chemins sont mal tenus, où la plupart des villes sont infectes & hideuses; où généralement le peuple est misérable & grossier.

--*Mais, Monsieur, il est fainéant.* --Faudra-t-il qu'il soit laborieux, quand il ne voit pour prix de son travail aucune jouissance? Faudra-t-il qu'il soit éclairé quand ses Chefs ne font rien pour dissiper son ignorance?

Quelle est l'administration d'une Ville, où sur soixante-dix mille têtes il n'y en a que sept mille assez riches pour payer la Capitation, & où tout fourmille de mendians? --*Mais, Monsieur, il y a un Dépôt.* -- Oui, dans un marais insalubre: & c'est à établir des Dépôts que consiste l'art de gouverner?

Quelle est la Police d'une Ville où hors un quartier limité, tout le reste est impraticable? -- *Mais, Monsieur, nous manquons de fonds*

(1) Voyez les Arretés des 17 & 24 Novembre, où es Municipaux ont battu la retraite ayant d'avoir vu Ennemi.

pourpaver.--Oui ! quand on donne 120,000 l. pour un Baptême ; quand chaque année l'on solde 40,000 écus à un Gouverneur sans fonctions ; quand on paie 80,000 livres à un Commandant inutile ; 40,000 autres à un Intendant ; 66,000 à un Lieutenant-Général aux huit Evêchés ; 35,000 à un Lieutenant-Général au Comté Nantais ; 14000 à un Lieutenant de Roi de la haute Bretagne, autant encore à un autre de la basse, 30,000 à deux Présidens Nobles des Etats, & un tiers moins au troisieme, parce qu'il est roturier ; quand on entretient à grands frais un Hôtel pour quelques Cadets, & que l'on tient une liste de pensions pour une armée de Gentilshommes.

Mais, Monsieur, il faut soutenir la pauvre Noblesse. -- Oui ! quand on donne tout à la riche ; quand pour faire un aîné grand Seigneur, on ruine toute une famille, quand une loi d'un dessein pervers déshérite & de plus interdit de toute industrie de malheureux Cadets, afin de forcer des hommes libres à se faire esclaves des Rois, pour n'obtenir après trente années de travaux, que les gages d'un mercenaire, & une décoration avilie par d'indignes partages.

O Bretons ! peut-on sans outrage vous présenter la vérité ? vous n'êtes point au niveau

de votre ſiecle : l'eſprit ancien regne encore parmi vous ; & la raiſon en eſt naturelle. Vous avez long-temps eu ſur nous l'avantage d'une conſtitution déterminée, qui ayant un caractere marqué, vous a mieux conſervé le vôtre : mais comme elle fut fondée en des temps déjà reculés, vous avez moins pris des ſiecles modernes ; les autres Provinces ſe ſont peut-être amolies en ſe poliçant ; mais vous, gardant vos anciens uſages, vous conſervez des préjugés, & vous repouſſez la lumiere. Auſſi dans la révolution qui entraîne maintenant toute la France, je tremble que vous ne vous trouviez les derniers à marcher.

Amis & Citoyens ! en entendant cela, j'eus preſque envie de me fâcher ; car enfin, diſois-je en moi-même, cet homme manque de reſpect à NOTRE Pays. Cependant, comme ſon intention étoit bonne, je ne tirai pas à conſéquence, & je ſuppoſai, pour le coup, m'être trouvé avec un Gentilhomme. Il faut bien que l'honneur ſe paie.

Freres & amis ! raſſurons-nous, la dénonciation n'eſt point criminelle ; il ne s'agit que de ſupprimer la Requête, comme publiée ſans nom d'Imprimeur, c'eſt-à-dire en contravention aux Reglémens de la Librairie. Vous allez dire : *Et l'Arrêté des Nobles* ? Chut ! taiſez-vous, Noſ-

ſeigneurs

ſeigneurs ont fait une école, & s'ils alloient la réparer, cela brouilleroit les idées; car d'ordinaire, il n'y a de ſupprimé que les bonnes choſes : depuis quelque tems ils ſe négligent.

Freres! quand j'y penſe, c'eſt pourtant une belle invention que les Réglemens de la Librairie! Avec cela l'on vous met un baillon aux gens, pour leur donner les étrivieres, & l'on dit qu'ils ne ſouffrent point, parce qu'ils ne peuvent ſe plaindre. Pour moi, en attendant qu'on me baillonne, je prends des à comptes tant que je puis.

A propos de livres, mes amis; je vous recommande la lecture de quelques brochures du tems, dont ſe louent beaucoup les Libraires, telles que les *Conditions néceſſaires à la légalité des Etats-Généraux*, *les Réflexions Patriotiques ſur l'Arrêté de quelques Nobles de Bretagne*; *les Réflexions ſur la prochaine Tenue des Etats-Généraux*, les lettres & arrêtés des trois Ordres de Dauphiné; mais ſur-tout les Etats-Généraux convoqués par Louis XVI : il y a bien à dire ſur les *Conditions*; mais il y a de fort bonnes choſes. Les *Réflexions ſur la prochaine Tenue* ſont très-

bonnes auſſi, mais il faut que chacun paſe ſon tribut d'homme (1).

C'eſt une grave erreur à l'Auteur d'accorder au Gouvernement la nomination de 72 ennemis du Peuple, aux Etats-Généraux; c'en eſt une autre de vouloir réſerver les grades Militaires aux Gentilshommes excluſivement, cela diſcorde à tous ſes principes; c'eſt un préjugé de naiſſance qu'il rétractera inceſſamment; je dis de naiſſance, car il eſt Noble; mais non pas de Bretagne. En réſervant l'Armée aux Nobles, le Roi aura, ſous vingt-ans, des Gardes Prétoriennes qui l'étrangleront; & nous, cent mille Deſpotes Militaires qui nous pilleront, égorgeront, prendront nos biens, nos femmes, &c. Penſez bien à cela!

Freres & amis! l'autre Procureur-Syndic, auſſi Gentilhomme, eſt allé à Nantes pour tout *étouffer*. Il a fait peur à cinq Perruques qui ont deſavoué nos douze Députés. Tantpis pour les Perruques, car nous les déſavoueront elles-mêmes, & déjà il ſe fait des ſignatures par milliers. — On dit auſſi que de tous côtés les Nobles font ſigner par leurs Maréchaux, par leurs Maçons, par leurs Perruquiers, &c. des

(1) On dit cet Ouvrage de M. le Comte d'H....res, Gentilhomme d'Anjou.

déſaveux de la Commune. Nos pauvres Freres, n'ont pas lu mon premier N.°, & ils ont tort; car mon Dauphinois dit, que la penſée en eſt bien plus profonde qu'elle n'en a la mine. Aujourd'hui les Nobles ont beſoin d'eux: ils vont leur promettre des miracles; & quand ils les auront bien liés, ils les fouetteront de leurs propres verges. Freres & Citoyens, entre vous, avertiſſez ceux qui s'égarent; retranchez des bas de ſoie, un fichu, un pot de cidre, & vous vivrez bien ſans les Nobles.

Amis, ce Procureur-Syndic, qui eſt à Nantes, a écrit une Lettre où il nous traite comme un *Miniſtre;* j'en ſuis fâché pour lui: il s'étoit montré ſi brave homme! ſi zélé Patriote! & nous l'avions ſi bien traité, tandis que les ſiens ne lui brûloient pas une chandelle! C'eſt ſingulier, comme tout cela ſe tourne! Ces Syndics-là veulent abſolument nous céder une Place dès cette année.

Amis, ce Syndic a fait des calculs par leſquels ils prétend prouver que la Nobleſſe contribue à toutes les charges publiques, Capitation, Fouages, même Corvée, dans la même proportion que nous. Sa Lettre eſt préciſément la ſubſtance de l'imprimé qui a pour titre: *Réponſe d'un Gentilhomme Breton à un Commer-*

çant de Nantes, sur la Requête de Cottin, &c.; comme vous pouvez lire cela à bon marché, je vais vous dire quelques-unes de mes Réflexions sur la Logique de l'Auteur,

La suite incessamment.

N°. IV.

N°. IV.

LA SENTINELLE DU PEUPLE,

Aux Gens de toutes Professions, Sciences, Arts, Commerce & Métiers, composant le Tiers-État de la Province de Bretagne.

5 Décembre 1788.

Amis et Citoyens, l'Ecrivain Gentilhomme (1) dit que M. Cottin a fait une démarche *illégale*, en portant sa Requête au Roi; qu'il devoit la présenter *aux Etats*, seuls compétans en matiere de Constitution. Il a raison, ce Gentilhomme : nous plaidons sur l'incompétence ; il faut prendre la Partie pour Juge! — Mais, dit-il, vous avez le Tiers aux Etats. — Oui, & vous le tout. Nous dirons, *Messieurs de la Noblesse, Vous plaît-il*

(1) Voyez la réponse d'un Gentilhomme Breton à un Commerçant de Nantes, &c.

payer ? --- VETO : Vous plaît-il nous donner des Repréſentans ? --- VETO : Vous plaît-il corriger tant d'abus ? ... VETO : plus rien à faire ! Et cependant nos Municipaux de Rennes & nos Avocats jurent par le *Veto.*

Les Etats ont ſeuls droit de juger. Nous le ſavons bien ; mais vous, Nobles, vous entendez les Etats comme ils ſont, & nous, comme ils doivent être ; c'eſt-à-dire où TOUT LE PEUPLE BRETON *ſera dûment repréſenté par un nombre ſuffiſant de Députés qu'il aura librement choiſis*, & non des Etats compoſés de Députés partiaux & inſuffiſans, & de Nobles factieux entachés déſormais de la honte publique de la vénalité. (1)

Citoyens, j'ai de l'humeur aujourd'hui ; & quand je vous aurai raconté les nouvelles, vous verrez ſi je n'ai pas raiſon.

Néanmoins, pour procéder méthodiquement, j'ai voulu éclaircir ce que les Nobles entendent par *leur droit de naiſſance* d'aſſiſter aux Etats. J'ai donc été chez un Docteur en Médecine, & je lui ai demandé ſi, en naiſſant, les enfans nobles avoient quelque choſe de particulier. Rien, m'a-t-il dit : comme tous les autres, ils ſont de petits enfans bien pleu-

---

[1] C'eſt un fait notoire, que depuis vingt ans, les ſuffrages de Gentilshommes s'achetent, dans les occaſions, le prix modique de 12 & 6 liv. par jour, & qu'ils ſont caſernés aux frais des Aſpirans aux places. La voix publique cite un emploi éminent déja deux fois obtenu par le preſtige de quelques Louis qui coururent pendant la nuit de porte en porte.

reurs & bien foibles. ⊢ *Et des Droits* ? Ils n'en ont qu'à la pitié. ⊢ *Mais le droit de ſéance aux Etats ?* Oh ! cela regarde l'autre Faculté.

J'ai donc été chez un Juriſconſulte, & je lui ai demandé ſi de tout tems tous les Nobles de Bretagne avoient eu droit d'aſſiſter aux Etats. Non, m'a-t-il dit. Nos Ducs, qui étoient de petits Deſpotes Féodaux, comme tous les Souverains de leur temps, n'y appelloient que ceux qu'il leur plaiſoit d'appeller, ou qui étoient aſſez forts pour les y contraindre. Ce ne fut qu'à l'époque de la Ligue que le parti d'Henri IV, & celui de Mercœur, diviſant la Bretagne, chacun d'eux tint en même temps des Etats, où pour accroître ſes forces, il admit quiconque ſe préſenta. C'eſt ainſi que dans nos troubles derniers les Nobles de cent ans & plus, ont admis à leurs Aſſemblées, & aſſocié à leurs ſignatures, les Annoblis de nouvelle date, afin d'oppoſer plus de force aux attaques de deux Miniſtres. Il y a plus, cet uſage de venir aux Etats eſt d'une date aſſez moderne ; les procès-verbaux font foi, que ſur la fin du ſeizieme ſiecle, on n'y voyoit jamais plus de 15 à 20 Gentilshommes : de 1600 à la régence, l'ordinaire eſt trente & quarante. Ce n'eſt que depuis cette époque, & ſur-tout depuis le Duc d'Aiguillon, que l'on a vu cette influence s'augmenter chaque jour & ſe porter juſqu'a 900 Gentilshommes. Mais enfin, ai-je dit, comment définiſſez-vous le droit de ſéance ? ⊢ Je le définis un droit d'uſage, de convention, de circonſtances. ⊢ Et

le droit de naiſſance? — Il eſt de même que pour tous les autres Citoyens. Chacun a le droit d'aſſiſter aux *Etats*, c'eſt-à-dire, à l'Aſſemblée de la Nation dont il fait partie : mais comme ce ſeroit une cohue, l'on convient de nommer des Fondés de procuration, des Repréſentans ; & il ſeroit déraiſonnable qu'une Claſſe eût à cet égard des prérogatives.

Or donc, je dis que puiſque nous ne ſommes plus au temps de la Ligue, puiſque les circonſtances ont changé, notre conduite doit changer auſſi ; par conſéquent retirant notre conſentement, en ſuppoſant qu'il fût donné, nous aboliſſons le droit d'uſage par notre droit de l'abroger ; & cette abrogation eſt *légale*, quoi qu'en diſe le Gentilhomme ; parce que la Loi eſt *la convention faite par le Peuple ;* il ne lui manque, que d'être *miſe en vigueur par le Roi ;* & c'eſt pour cet effet que M. Cottin, en ſon nom & au nôtre, a recouru à ſon autorité.

Qu'a demandé M. Cottin ? Que demandons-nous nous-mêmes, ſinon que l'on nous aſſemble, pour conſtater notre deſir ? L'on dit que nous n'avons pas le droit d'articuler les Chefs portés en la Requête. Eh bien ! nous les retirons ; mais nous demandons qu'on nous aſſemble ; nous le demandons nous qui ne ſommes point la *Populace* de Quimper, quoique l'on veuille nous y confondre ; mais qui ſommes les Habitans & Officiers Municipaux des Villes de Nantes, St. Malo, Vitré, Rennes, Rhedon, Montfort, &c. & les Habitans des Campagnes,

Propriétaires, Laboureurs, Artisans, Marchands, qui sommes le PEUPLE de Bretagne, *nous demandons qu'on nous assemble*; nous disons plus: NOUS LE VOULONS; parce que cette VOLONTÉ est notre Droit, attendu que nous sommes le Peuple, — le Peuple, dont la VOLONTÉ est essentiellement LÉGALE, parce que l'intérêt du Peuple est essentiellement L'INTÉRÊT *Public.*

Mais cette Assemblée légale est précisément ce que les Nobles redoutent: Eh! pourquoi la redoutent-ils? Eux-mêmes ont l'imprudence de nous en dire la raison: c'est que, disent-ils page 4 de Réponse, *leurs intérêts ne sont pas les mêmes que les nôtres*; c'est-à-dire qu'il leur importe peu qu'un Ennemi étranger envahisse nos fortunes, pourvu qu'il respecte les leurs: c'est-à-dire qu'il leur importe peu que les Ministres nous écrasent, pourvu qu'ils les ménagent: c'est-à-dire qu'il leur importe peu que la Nation soit anéantie, pourvu qu'eux-mêmes subsistent: c'est-à-dire que parmi nous il existe une Nation qui nous est étrangere, une Nation qui a des intérêts différens; que dis-je? différens! des intérêts contraires, opposés aux nôtres; c'est-à-dire, en un mot, que dans notre sein nous nourrissons nos *ennemis.*

Oui, nos ennemis, & des ennemis aussi cruels que les Anglois & les Autrichiens; car que feroit de plus une horde étrangere, si elle pénétroit en Bretagne, que de lever sur nous des contributions,

d'envahir nos biens, nos fortunes, de violer nos libertés & d'attenter à nos perſonnes ? &, n'eſt-ce pas là ce que font journellement nos Gentilshommes ? N'eſt-ce pas eux qui épuiſent le Tréſor Public ; levent, ſous le nom de penſions, de graces, bienfaits & gages, de vraies contributions hoſtiles ? Si les Miniſtres & le Roi redoublent le poids des Impôts, n'eſt-ce pas eux, qui, ſous le nom de Courtiſans, Officiers, Magiſtrats les dévorent, & ſont les vrais moteurs de l'exaction & du deſpotiſme ? N'eſt-ce pas eux qui, par des excluſions de toute eſpece, portent atteinte à nos droits, & enchaînent notre induſtrie ? N'eſt-ce pas eux qui, par l'effet de Loix qu'ils dictent, accumulent en leurs mains toutes les propriétés & nous réduiſent à l'état de mercenaires ? N'eſt-ce pas eux enfin qui, dans ce moment, attentent aux reſtes de nos libertés, à la ſureté de nos perſonnes, par leurs inſtigations auprès du Miniſtre, par leurs manœuvres corruptives, à Nantes & à Rennes, & par leurs violences récentes à Saint-Brieuc ?

C'eſt un acte criant de deſpotiſme que ce qui vient de ſe paſſer à Saint-Brieuc. Sur les réclamations des Citoyens, il y avoit eu Aſſemblée de Ville. Le Juge Royal (1) s'étoit chargé de porter

(1) On dit cet homme par ailleurs târé pour ſa conduite dans l'affaire des bailliages ; & il eſt fâcheux ici qu'une bonne cauſe ſe trouve en de mauvaiſes mains.

le

le vœu du Tiers-Etat. Pendant qu'il rempliſſoit ſes fonctions, un Noble de la Commiſſion des *Etats* l'a dénoncé aux Juges Seigneuriaux du lieu qui, contre le texte formel des Ordonnances, ſont deſcendus dans l'Aſſemblée, & l'ont troublée par leur préſence, & par la rédaction d'un Procès-verbal. Sur ce, Plainte, Information & Sentence qui renvoie l'affaire à la Cour (du Parlement). Là un Avocat-Général *Noble* a donné un réquiſitoire à des Magiſtrats *Nobles*, d'où doivent réſulter quatre décrets contre des Citoyens, dont le grand crime eſt d'avoir excité des réclamations juſtes.

Qu'ont fait de plus les Duumvirs Miniſtres, quand, dans les Chambres Aſſemblées, ils firent deſcendre des Porteurs d'ordres tyranniques ? qu'ont fait de plus les Agens du Deſpotiſme, quand, forçant l'Hôtel de Cuillé, ils troublerent le Synode des Magiſtrats ? & cependant cette Aſſemblée étoit nocturne & clandeſtine ; elle n'avoit pas les formalités preſcrites... Et aujourd'hui, que par un concours ſolemnel le Peuple ſe porte à des Aſſemblées licites; aujourd'hui qu'il vit ſous les Loix que ſon courage a conſervées, ces mêmes Gentilshommes de robe & d'épée, ſi fiers ennemis des tyrans ſe revêrent de la tyrannie ! Ils ſe ſubſtituent aux Miniſtres ! Ils agiſ-

C'eſt ſans doute le motif de l'animoſité du Parlement. Il faut le dire & le répéter, les haînes des Corps ſont plus terribles que celles des Rois.

ſent dans leur eſprit, raiſonnent par leurs argumens, & parlent juſqu'à leur langage! Car c'eſt un tableau de comparaiſon à-la-fois curieux & indignant que celui de leurs défenſes contre le Roi, & de leurs défenſes contre le Peuple. Il ſe trouve qu'ils diſoient alors tout ce que nous diſons aujourd'hui; & qu'ils nous répondent aujourd'hui tout ce qu'on leur répondoit alors. Ils réclamoient la liberté des hommes, les droits des Citoyens, le rétabliſſement & l'obſervation des Loix qui fondent la proſpérité de l'Etat ſur le bien-être de chacun de ſes Membres; & c'eſt ce que nous réclamons. Ils attaquoient des empiétemens d'autorité ſur les dépoſitaires légitimes, des uſurpations de pouvoir deſtructives de la Société, des infractions de Loix expreſſe ou tacites, mais évidentes, parce qu'elles ſont naturelles; ils proteſtoient contre des uſages déjà invétérés, par la raiſon que les abus ne ſe confirment point par l'uſage, & que la Juſtice, la liberté ſont des Loix antérieures & impreſcriptibles; & maintenant ils diſent le contraire.

Que ſi le Roi les eût pris pour Miniſtres, ſoutenant ſa Cauſe des mêmes argumens qu'ils emploient pour la leur, ils euſſent dit, qu'ayant *reçu de ſes ancêtres un pouvoir arbitraire, ce pouvoir étoit devenu ſon patrimoine, & que l'on ne pouvoit le reſtreindre dans ſes limites, ſans violer la propriété qu'il avoit, depuis plus de deux ſiecles fait*

uſage des Lettres de Cachet, l'habitude les avoit conſacrées: & ils euſſent cité en leur faveur les Arrêts de tous les Parlemens qui, en 1703, les ont ſanctionnées par leurs enregiſtremens; ils euſſent légitimé le prétendu droit d'impoſer, par tous les actes approbatifs dont ſont remplis les Regiſtres des Cours; ils euſſent ſoutenu à la Nation que les Magiſtrats étoient ſes vrais Députés, &c. &c. &c. Et n'eſt-ce pas ainſi qu'ils raiſonnent, quand ils défendent leurs abuſives immunités d'Impôts, leurs uſurpations de prérogatives; quand ils nous diſent que nos *Etats actuels* ſont les Repréſentans de cette Province; quand ils affirment qu'il y a entre les Trois-Ordres *parité d'influence, balance d'autorité.* En vain leur montre-t-on au doigt que les faits ſeuls démentent leurs aſſertions; qu'il n'y a point d'égalité, parce qu'il y a deux *Ordres contre un*; parce que, dans l'Ordre du Tiers, les Repréſentans ne ſont point avoués, parce que le choix des Députés n'a été ni complet ni libre; parce que ces Députés, la plupart gangrénés de l'eſprit noble, ſont déjà les ennemis du Peuple. Ils ne démordent de rien, & nient juſques à l'évidence, avec le front des Brienne & des Lamoignon.

Et c'eſt à de ſemblables Juges que nous devons porter nos plaintes! C'eſt devant un tel Tribunal que doit ſe plaider notre Cauſe

Oh! si le sort m'eût fait la faveur de me placer aux premiers rangs du Peuple ; si la plus humble des Villes qui députent m'eût chargé du soin de sa défense ; honoré d'un si saint emploi, j'eusse porté à le remplir des sentimens qui m'en auroient rendu capable ; siégeant dans la Salle des États le dernier parmi mes Confreres, ni la solemnité du Spectacle, ni la multitude des Gentilshommes, ni l'ostentation de leurs dignités, ni le son pompeux de leurs titres, ni la comparaison de notre petit nombre ne m'en auroient pu imposer. Contemplant d'un œil calme ce grand appareil, j'aurois attendu en silence, qu'arrivât mon rang de parler ; & quand après quelques débats nos Députés partiaux ou intimidés auroient lâchement rendu les armes, moi prononçant mon opposition, je me serois enfin levé. Sans doute un murmure éclatant eût accueilli ma résistance ; mais paisible dans le tumulte, ferme & décent en mon maintien, modeste sans abaissement, assuré, mais sans arrogance, j'eusse laissé un libre cours à la clameur de l'intérêt blessé : & lorsque la rumeur populaire se seroit enfin épuisée, alors, le cœur plein de la grandeur de mon ministere, fort du cri de ma conscience, gage de succès, je serois descendu dans l'Arêne pour y lutter *seul contre tous.* Que dis-je, seul ! tandis que les yeux du vulgaire m'auroient vu foible & isolé ; mon imagination

plus vraie réaliſant à mes regards la Nation entiere que j'aurois eu l'honneur de repréſenter m'eût environné tout-à-coup d'une multitude innombrable ; j'euſſe embraſſé, dans mon eſprit, toute l'étendue de la Bretagne ; j'euſſe compté ſes Bourgs, ſes Hameaux, ſes Ports, ſes Arſenaux, ſes Villes ; j'euſſe aſſemblé leurs Habitans de tous les âges & de tous les ſexes ; j'euſſe convoqué les Laboureurs, les Artiſans, les Matelots, les Négocians, les Corps de Métiers, les Familles, Hommes, Vieillards, Femmes, Enfans, & j'aurois fait deſcendre toute cette multitude au milieu de la Salle *du Théâtre* (1) : alors aggrandiſſant mon Ame de la grandeur de ce Spectacle, j'aurois accumulé dans mon ſein les volontés, les intérêts, les opinions, le courage de tant de milliers de Citoyens ; & ayant pour force de raiſonnement, la vérité, la juſtice ; pour éloquence, un ſentiment profond d'indignation ; & pour talent, l'enthouſiaſme du bien public : j'euſſe fait tonner ſur l'Aſſemblée des Nobles la voix de deux millions d'hommes, & j'aurois écraſé de la puiſſance de tout un Peuple cette petite troupe de rebelles.

Citoyens, j'étois dans l'agitation de ces ſentimens, lorſque mon Ami eſt entré chez moi. Plein de mon ſujet, voyez, lui ai-je dit, l'indignité de ces Nobles de robe & dépée ! & lui

(1) Nom de la Salle des Etats.

racontant ce qu'ils ont fait à Saint-Brieux, à Quimper (1), à Nantes, à Rennes, &c. Croiriez-vous, ai-je ajouté, que nombre d'entr'eux ont le front de dire que *s'ils eussent deviné cela, ils eussent laissé faire les Ministres* ? Mon Ami, m'a-t-il dit, appaisez-vous, vous êtes trop ému : sans doute ceux qui tiennent ces propos sont des Gens mal-honnêtes. Mais ces gens-là raisonnent juste : car les Ministres tenoient leur jeu ; le mal est que les deux Fripons n'ont point voulu de partages. Que faire à cela ? Tout *l'Ordre* à-la-fois ne peut pas être Ministre. — Et ces Parlemens, ai-je repris, qui prétendent que nous sommes des ingrats, comme s'ils n'avoient pas dû cette expiation à tant de fautes ; comme si leur bienfait n'étoit pas leur devoir, & leur intérêt propre ? — Mon ami, vous avez raison ; il y a moins d'ingrats qu'on ne pense ; mais les bienfaiteurs sont des usuriers qui prêtent cent pour avoir mille. Aussi un Philosophe (2) a dit, *l'histoire des bienfaiteurs est un chapitre de plus à joindre à l'histoire des tyrans.*

Tout ceci me rappelle celle de cet Italien qui pendant qu'il fut Cardinal fit si bien la guerre au

(1) Oui à Quimper ; car encore que l'adhésion aux bailliages Ministériels fût une grave erreur, elle ne méritoit cependant pas la persécution rétroactive du Parlement : & quand tout un canton reste armé contre ce Tribunal avec tant d'opiniâtreté, n'est-il pas à présumer qu'il a de bonnes raisons de s'en plaindre ? . . .

(2) Feu M. Thomas.

Pape qu'il le dépouilla de presque toutes ses prérogatives; & qui, ensuite devenu Pape, la fit si bien aux Cardinaux qu'il les remit en esclavage.

Mon ami, voilà l'Histoire universelle; nous avons tous la manie du pouvoir : à bien, à mal, nous voulons tous être Despotes. Dans l'Etat, chaque individu, chaque corps s'efforce d'attirer à soi la puissance : or, comme elle réside dans le Peuple, chacun l'appelle à son secours, & crie : *Messieurs, je veux le bien public.* Si dans le choc des factions, l'une l'emporte, adieu la liberté de tous. Que peut-il arriver de mieux? Que toutes restent en équilibre : aussi, comme le dit fort sensément l'Auteur des *Réflexions sur la prochaine tenue des Etats-Généraux*: « C'est » un grand bonheur pour la France que dans » la lutte du Roi & des Parlemens, aucun des » deux partis n'ait remporté de victoire com- » plette. »

Tenez, vous voyez ce que nous sommes en Dauphiné : eh bien! il a été un moment où nous avons chancelé. Heureusement le *Tiers*, chez nous étoit éclairé; il nous a remontré notre injustice, & comme nous étions éclairés aussi, nous, l'avons sentie, & nous nous sommes exécutés de bonne grace. Votre malheur à vous est de n'avoir pas été plus voisins des Cantons Suisses, & des Imprimeries de Genève: mais cela viendra.

Puis, prenant en main la *Réponse d'un Gentilhomme Breton*, est-ce là ce qui vous a mis en co-

lere? Sans doute, repris-je! Un écrivain ſourd & aveugle! qui de tout ce qu'on lui a répondu ne voit & n'entend rien; qui nouveau Lamoignon & Brienne vous ſoutient *la légalité de ſes Etats*, la parité de puiſſance entre les Ordres; qui nous dit que nous régiſſons l'impôt, parce que nous avons en petite partie la faculté de l'égailler, qui va juſqu'à dire dans ſa lettre que notre condition eſt la même que celle de la Nobleſſe! —Eh bien! propoſez-lui de troquer. Puiſque mille Députés & 42 ſont égaux, faites enſemble un échange.

Enſuite arrivant au calcul où l'on prouve qu'un Gentilhomme de 150 mille livres de rentes paye 17400 livres au Roi: Comment, dit-il, voilà des culculs! Oui, repris-je, des calculs pour prouver qu'un homme qui a par an 132 mille livres net, eſt quitte envers la Société N'eſt ce par un abus énorme qu'un individu engloutiſſe ainſi le travail de trois cents familles! Que douze ou quinze cents Citoyens ſe fatiguent toute l'année pour le repos d'un ſeul homme! — Eh! mais voudriez vous la communauté des biens? — Non certainement, car il ſeroit injuſte, quand les travaux ſont inégaux, que les jouiſſances fuſſent égales. Voudriez-vous de nouveaux partages? — Je ne ne veux point d'abſurdité; les Nobles nous en prêtent en vain pour nous ridiculiſer; nous ne ſommes point déraiſonnables; nous ne voulons point renverſer l'ordre naturel & ſocial:

ſocial : nous voulons, au contraire, le rétablir, quand ils l'ont troublé. Et n'eſt-ce pas le troubler que d'avoir introduit, par exemple, la loi du *droit* d'aîneſſe, qui, pour un ſeul individu, déshérite toute une Famille? Pour accumuler ces 150 mille livres, dans la main de l'homme cité, combien n'a-t-il pas fallu ruiner de cadets depuis quatre ſiècles? Voilà d'où viennent ces fortunes énormes qui corrompent la Société; & voilà les loix qu'il faut preſcrire pour rétablir non une égalité chimérique, mais un équilibre de juſtice du droit à la propriété.

Vous avez de l'humeur, me dit mon ami! Eh! comment n'en aurois-je pas avec tant de ſujet d'en avoir? Comment voulez-vous, par exemple, que je voye de ſang froid l'affaire de Saint-Brieux?

Que vont devenir les Décrétés de Saint-Brieux? Quelle reſſource ont-ils? — Une reſſource bien ſimple; la formule légale de la cédule évocatoire, qui déclinant le Parlement comme Noble & Partie, portera l'appel à un Parlement Roturier. —Et s'il n'y en a point? —Il faudra en faire un; & ceci vous eſt un bon avis de l'importance de réformer le vôtre.

Amis & Citoyens! depuis quelque temps, conſidérant combien de choſes j'entends chaque jour de ce Dauphinois, j'ai pris le parti d'en tenir note

& d'en dreſſer un petit recueil, dont je veux faire une eſpece de Symbole à l'uſage des bons Citoyens : je ne vous en dirai aujourd'hui que deux ou trois articles qui m'ont paru très-importans.

Il dit, qu'il n'en coûte pas plus de bâtir à neuf que de rebâtir du vieux, & l'ont eſt beaucoup mieux logé; & il ajoute, qu'il a toujours vu ſe repentir ceux qui, par économie, réparoient les baraques.

Il dit, que ſi nous ne raſons pas de fond en comble notre gothique Conſtitution, nous aurons toujours une tournure gothique; & il ajoute, que nous devrions auſſi rebâtir Rennes, comme il étoit avant l'incendie.

Il dit, que les enfans qui regardent trop le foſſé avant de ſauter prennent la peur & y tombent; & il ajoute, que ſi les 42 n'avancent pas rondement, ils feront la culbute.

Il dit, qu'au lancer d'un Vaiſſeau, tant que l'on tient la cheville, on eſt maître de la machine; mais qu'une fois parti, il eſt trop tard de s'aviſer; & il ajoute, que ſi les 42 accordent le premier ſou, il n'y a pas de raiſon pour eux de refuſer cent millions.

Il dit, que pour prendre les oiſeaux, il faut porter le filet tout fait; & il ajoute, que les 42 doivent porter le leur dans leur poche, avec ces mots : *Rien* ou *Signez*.

Il dit, qu'on n'a jamais fait tant de choſes avec ſi peu de mots; & il ajoute, que NON eſt devenu l'art de gouverner.

Il dit, que quand les bons Généraux ont de mauvaiſes Troupes, ils mettent du monde à la queue pour ſabrer ceux qui fuient; & il ajoute, que pendant la Bataille des *Etats*, les Communes doivent ſe tenir derriere, afin que ſi les 42 reculent, elles les caſſent ſur la place: & ſur ce que je lui ai demandé, ce qu'on feroit des Gens caſſés; il m'a répondu: il faudra en faire des *Nobles de Bretagne*:

Il dit que la Bataille des *Trente*, pourtant ſi célèbre, ne fut qu'un combat de coqs pour le plaiſir de la compagnie; & il ajoute: que celle des 42, s'ils ont du courage, ſera comme celle des Suiſſes, qui ſecouerent le joug des Allemands, vingt fois plus fort qu'eux.

N°. V.

N°. V.

LA SENTINELLE DU PEUPLE,

Aux Gens de toutes Professions, Sciences, Arts, Commerce & Métiers, composant le TIERS-ÉTAT *de la Province de Bretagne.*

25 Décembre 1788.

AMIS et Citoyens! je ne suis pas encore mort; mais je n'en vaux guere mieux : je crois que les Nobles m'ont *jeté un sort.* Depuis mon dernier Numéro, j'ai failli me rompre dix fois le cou; ensuite la *Brienne* m'a pris. Mon métier est sujet au rhume. Il m'a fallu garder le lit, et j'ai cru que j'y resterois. Pendant ce tems-là, *mon Cousin* m'apprenoit de fâcheuses

nouvelles. Il me disoit que les Nobles avoient mis debout tous leurs limiers pour me rencontrer, et que leurs Freres, au bonnet quarré, avoient demandé quatre espions à Paris ; et que se tenant sûrs de leur coup, ils faisoient venir deux Inquisiteurs d'Espagne pour faire de moi un Auto-da-fé. Tout cela m'a donné sur la tête. La fievre est venue, le délire s'en est mêlé, et je ne rêvois plus que Nobles, que Commissaires de Parlement, que *décrets de prise de corps*, *interrogatoires sur la sellette*, *question ordinaire et extraordinaire ; et finalement, grillade judiciaire*, *pour cas résultans du procès*. Heureusement la fievre a cédé, et tous ces vilains phantômes ont disparu devant le bon sens et la santé ; mais la tête me reste foible ; je ne puis écrire une heure de suite ; et j'étois fort embarrassé pour remplir auprès de vous mon ministere, au début de la nouvelle année, quand mon bon Ange m'a procuré une lettre où j'ai trouvé la moitié de ma besogne faite : cette lettre est de mon Dauphinois ; car vous saurez, qu'en attendant nos Etats, il est allé en Basse-Bretagne, à St. Brieuc, à Quimper, à Hennebond, pour juger par lui-même de la situation des affaires.

Il vous souvient que, sur la fin du mois dernier, les Chanoines de notre Cathédrale firent aussi un Arrêté par lequel, protestant contre toute innovation, et invitant tous les Chapitres à les imiter, ils se déclarerent fauteurs de la Noblesse et ennemis du Peuple. Je ne manquai pas de mander cette nou-

velle à mon Ami; et lui observant que ces Prêtres étoient nés dans notre Ordre, je lui témoignois mon étonnement et mon chagrin de leur désertion : voici ce qu'il vient de me répondre à ce sujet.

« En vérité, mon cher Ami, pour un homme » de votre métier, je vous trouve aussi arriéré » que vos Compatriotes. Quoi? vous voudriez que » des Chanoines eussent des vues patriotiques ? » qu'ils fussent épris de l'amour du bien public ? » Est-ce que des hommes qui ont abjuré la terre » ont une Patrie ? Est-ce que des individus qui » ont brisé les plus doux nœuds du sang, ont des » Concitoyens ? Vous vous étonnez qu'ils aient l'es- » prit noble ? et quelle différence faites-vous donc » d'un Chanoine à un Gentilhomme ? J'avoue, qu'à » l'extérieur, ils ont quelques signes distinctifs; » et que cet Auteur Allemand, qui s'est amusé à » dresser un système botanique des Moines, en les » classant, comme *Linné*, par leurs Capuchons, leurs » Cordons, etc., pris pour Petales et Pistils; que » cet Auteur, dis-je, auroit pu en faire deux genres; » qu'il eût décrit, l'un par la phrase *capite impen-* » *nato tricorni, caudâ ferreâ, à tête triangulaire pa-* » *nachée* (chapeau à plumet) et *queue de fer*, (l'épée) » et l'autre *capite quadrangulari, caudâ cariatidis*, » tête quadrangulaire (bonnet quarré), et pieds » en cariatide, (à raison de la soutane) : mais je » suis persuadé qu'au caractere intérieur et essen- » tiel, il eût, comme moi, défini le Chanoine et le

» Gentilhomme également, *ens recumbens et consu-*
» *mens*, *prorsùs inutile*, un être chommant et con-
» sommant, en résultat très-inutile ».

« Or, d'après cette inutilité des Chanoines, dans la
» machine sociale, comment voulez-vous qu'ils ne
» s'opposent pas à toute innovation, quand toute in-
» novation menace de réforme ? Dites-moi, dans
» votre conte de la grande Dame malade (No. 2),
» croyez-vous que si l'on prenoit l'avis des souris et
» des rats qui profitent du désordre de la maison, pour
» ronger jambons et fromage, ils opinassent pour la
» réforme ? Et que sont les Chanoines, s'il vous plaît,
» sinon les rats dans le fromage ? Ils le sentent
» bien, et mieux que vous ; aussi, dans tous les cas,
» font-ils leur possible pour s'opposer à tout chan-
» gement, se regardant comme *dénichés*, si ja-
» mais l'on porte la *chandelle* dans la cave et dans
» les greniers. »

» A propos de *chandelle*, il me revient une bonne
» histoire, non de celles que l'on fait à plaisir, mais
» une histoire très-réelle, telle qu'avec tout l'esprit
» du monde on ne sauroit la controuver.

» Vous connoissez la Ville de Tours, jadis Mé-
» tropole de votre Bretagne ; eh bien ! à Tours, il y a
» quatre ans, le Maire de Ville, celui-là même qui
» vient de figurer au rang des Notables, le Maire,
» dis-je, et les principaux habitans, excités par l'exem-
» ple de la plupart des grandes Villes, jugerent con-
» venable à la sûreté, à la dignité de la leur, d'y
» établir les lanternes publiques, dites *réverberes*. Le

» 29 Décembre 1784, la Municipalité s'étant con-
» voquée, le projet en fut arrêté. Par une noncha-
» lance assez ordinaire aux Hôtels-de-Ville, l'exé-
» cution en demeura suspendue ; mais l'idée ayant
» repris vigueur en Août 1786, l'on mit enfin la
» main à l'œuvre, et l'on prépara *l'éclairement*
» pour l'hyver, suivant ».

„ Pendant ce tems naquit une rumeur secrette :
„ des gens du Peuple se plaignant qu'on ajoutoit
„ une nouvelle dépense à leurs charges, commen-
„ cerent de murmurer ; je ne les blâme point, si
„ comme il est possible, les Officiers municipaux
„ avoient réparti la taxe d'une maniere peu juste :
„ mais bientôt des gens aisés, des riches, des opu-
„ lens qui ne pouvoient prétexter qu'on leur re-
„ tranchât sur le nécessaire, ni même sur l'utile,
„ élevent aussi la voix : si bien que la Ville de
„ Tours se partagea en deux factions, celle de
„ la *lumiere* et celle des *ténebres*. L'hyver vint ;
„ et son influence accrut le parti des *ténebres* ;
„ la haine des *lumieres* éclata, les mécontens en-
» hardis se montrerent ; on déclama hautement contre
» les réverberes ; enfin les choses en vinrent au point
„ que le peuple s'ameuta, insulta Echevins et
„ Maire, assiégea celui-ci dans sa maison, et brisa
„ toutes les lanternes.

» Ces Tourangeaux, me direz-vous, sont donc des
„ fous, des enragés. -- Point du tout, ils sont bon-
nes-gens, d'ordinaire très-pacifiques. -- Mais pour-

» quoi donc cette lubie? Pourquoi? C'est qu'ils ont des
» Chanoines, comme les vôtres; voici le fait. A Tours
» existent deux Chapitres : l'un de la *sainte Eglise*
„ de Saint-Gatien, l'autre de la *Noble et insigne*
„ Eglise de S. *Martin;* tous deux, graces aux fo-
„ lies de nos ayeux, richement dotés en fonds de
„ terre : par donations et legs pieux, pour con-
„ cessions en l'autre monde, ils possedent dans celui-
„ ci un vaste fief et nombre de maisons dans la Ville.
„ Or, comme la taxe des réverberes retomboit
„ sur les propriétaires, ces saints personnages ef-
„ frayés de s'y trouver pour six ou sept cens livres,
„ résolurent de faire échouer l'entreprise. Le moyen
» fut tout simple; on ameuta les locataires, qui n'eu-
» rent garde de résister; on clabauda chez les amis,
» qui clabauderent par amitié; on compassionna
» les gens riches qui aiment à prendre en pitié; on
» prit pour juges meres et filles qui furent char-
» mées de juger; et vous concevez maintenant
» le vacarme. Forts, enfin, de la voix publique,
» les Chanoines leverent le masque; et se consti-
» tuant champions du Peuple, ils intenterent
„ un bon procès à la Municipalité. L'affaire fut
„ portée au Conseil, et chacun fournit ses Mé-
„ moires. Or devinez les moyens des Chanoines.
„ -- *Réclamations au nom des pauvres*, me direz-
„ vous d'abord. -- Oui, et bien étayées des signa-
» tures de tous les Curés. -- *Plaintes en faveur*
„ *des artisans, pour qui des réverberes sont un*
„ *luxe*

„ *luxe inutile ; inculpation des gens riches qui n'au-*
„ *ront pas assez payé.* Précisément. *Autre inculpation*
„ *des Municipaux qui auront eu la foiblesse de se pré-*
„ *valoir de leurs priviléges.* -- Vous y êtes. -- *Ré-*
„ *clamation contre la Municipalité, comme ne repré-*
„ *sentant pas légalement la Commune.* -- Il est vrai,
„ un peu de cela, mais très-légérement ; les Cha-
„ noines n'entendent guere le vrai droit public :
„ ensuite ; -- *mais je ne vois plus rien à dire ;* --
„ je le crois ; on ne devine pas cela. Eh bien ?
„ les chanoines ont ajouté en propres termes,
„ dans un imprimé que j'ai lu : *Que la lumiere fa-*
„ *vorisera les vols de bourses, les insultes de toute*
„ *espece ; que l'illumination donnera aux libertins*
„ *et libertines, dont* (hélas !..) *le commerce infame*
„ *n'est que trop connu à Tours, plus de facilité*
„ *de sortir tous les soirs : qu'il est remarquable*
„ *que déja ce commerce a sur-tout lieu au clair de*
„ *la lune ; en sorte qu'il est bien évident que la lumiere*
„ *favorise le crime, la débauche, et est plus nuisible*
„ *qu'utile à la sûreté publique* (1).

» Delà ne suit-il pas qu'on devroit aussi suppri-
„ mer la lune ? Soit béni le Ciel, mon ami, de nous
„ avoir donné le soleil, *sans prendre* d'avis ! car
„ si le Très-Haut eût fait à ce sujet une assem-
„ blée de *Notables*, il y eût eu pour le moins,

(1) Mémoire présenté au Conseil, pag. 6 et 7.

„ 103 voix contre 37, pour ne point avoir de
„ soleil.

„ Si maintenant vous songez, que chaste hom-
„ me feu *Grécourt*, fut collegue de ces chanoi-
„ nes, vous serez sans doute édifié de leur zele
„ pour les bonnes mœurs. Les plaisans qui voyent
„ tout en mal, en ont conté bien des folies. Moi,
„ pour vous en dire la morale, j'emprunterai le
„ mot d'un de mes amis, le baron d'H--ch. Le
„ député de St Martin, l'abbé H. jadis Jésuite,
„ l'ayant trouvé aux Thuileries, et l'ayant lon-
„ guement ennuyé *des intrigues des Municipaux*,
„ de la *misere du pauvre peuple*, *de l'odieux des ré-*
„ *verberes* : M. l'Abbé, interrompit le Baron,
„ savez-vous ce qui m'étonne le plus dans cette
„ affaire ? C'est de voir qu'au dix-huitieme siecle,
„ des gens de votre robe osent encore se mon-
„ trer aussi ennemis de la lumiere, au physique
„ qu'au moral.

„ Mon ami, dans toute cette affaire vous n'au-
„ rez d'Ecclésiastiques en votre faveur, que les
„ curés et leurs vicaires, c'est-à-dire, le seul
„ clergé de France réellement utile, vraiment
„ lié a la constitution. Tout le clergé supérieur,
„ c'est-à-dire, le clergé riche et inutile, évêques,
„ abbés, chanoines, etc. etc., sera contre vous ;
„ il y auroit trop à perdre pour cette classe,
„ si l'on rétablissoit le bon ordre ; et je suis
„ tenté d'en féliciter la Nation ; car, vu l'impossi-

„ bilité absolue qu'elle succombe en cette lutte, „ il est avantageux pour elle que tous ses ennemis „ se décelent et soient vaincus sans capitulation, „ afin qu'elle leur impose des loix de stricte „ justice „.

Citoyens, vous vous rappellez l'Arrêté de Chateaugiron, qui a fait bruit à Paris même; il a donné lieu à une anecdote que je ne veux pas perdre. Lorsqu'il parut, le *Conseil noble* députa au Seigneur du lieu, des Ambassadeurs qui lui demanderent la destitution du procureur-fiscal, auteur de la piece. L'honnête seigneur leur représentant qu'il étoit contraire à ses principes de gêner des officiers publics, dans des fonctions publiques, mit *néant* au bas de leur Requête. Nos gentilshommes ne se rebuterent point; ils s'adresserent à madame la Comtesse sa bru. Les dames sont douces et polies; elle les refusa de la meilleure grace; mais messieurs ayant insisté, elle les repoussa si vertement, qu'ils prirent leurs chapeaux, sans regarder, et s'en allerent avec leur courte honte. Dieu soit loué! je ne croyois pas qu'il y eût des nobles Dauphinois en Bretagne.

Citoyens! aussitôt que j'ai pu sortir, je me suis mis en campagne, pour exercer mon ministere: mais, vers la moitié de ma ronde, je ne fus pas peu surpris de m'entendre crier: *Qui vive?* Oh! oh! me dis-je tout bas, je croyois être la seule Sentinelle. Puis haussant la voix; un Citoyen, répondis-je.

Alors, m'étant approché de l'homme en faction : Camarade, de qui êtes-vous donc Sentinelle ? --- De la Noblesse, répondit-il. --- Vous êtes donc Noble ? --- Non, je suis Plébéïen, et me fais honneur de l'être. -- Et comment servez-vous la Noblesse ! --- Ne voyez-vous pas, reprit-il tout bas, que c'est une ruse ? J'attrappe, sous ce déguisement, des nouvelles ; et il se prit à m'en conter. --- Camarade, lui dis-je, votre intention est bonne, mais vous vous trompez de métier. Croyez-moi, changez-en, ou changez de titre.

Je rêvois à cette aventure, quand à cent pas de-là, je m'entendis encore crier : *Qui va là* ? Le son mielleux et patelin de la voix me donna du soupçon ; et comme, à raison de l'obscurité, je ne distinguois pas de qui elle venoit, j'avançai brusquement, sans rien répondre, pour tâcher de reconnoître l'homme. *Qui va là* ? redoubla-t-il en me voyant près de lui ? Alors le reconnoissant : Ah ! ah ! lui dis-je, c'est vous, M. l'Abbé ? Et quel métier, faites-vous donc là ? Monsieur, me répondit-il, je suis en Sentinelle. -- Et pour qui ? --- Pour le Peuple. -- Allons, M. l'Abbé, vous plaisantez, vous voulez dire *pour le Pape*. --- Non, Monsieur, je suis la *véritable Sentinelle du Peuple*. --- C'est donc à dire que moi, qui vous parle, je suis la fausse. A moi, Freres et Citoyens ! et sur-le-champ, je me mis en devoir de saisir le traître ; mais le drôle relevant ses *jupes*, prit la course ; et favorisé par l'analogie

des ténebres à sa simarre, il disparut à mes yeux.

Amis ! s'il se présente à vous, il est facile à reconnoître ; il a pour devise la fable du *Vieillard et ses enfans ;* mais celle qui lui convient, est le *loup devenu berger* ; il prêche *l'union* et la *concorde* ; mais c'est tout comme lorsqu'il prêche *désintéressement* et *chasteté* : il conseille l'un et pratique l'autre, sous le nom *d'union* à la Noblesse et au Clergé, il vous engage à continuer votre esclavage. Mais désormais vous n'êtes plus dupes, et vous savez apprécier les Sentinelles à bénéfices et à pensions.

Amis, faites-vous une observation ; les Nobles ont levé les premiers l'étendart du schisme ; ils ont prêché la scission : moi qui connois leur fort et leur foible, je les ai pris au mot : quand ils se sont vus saisis sur le tems, ils ont retourné la médaille, et maintenant ils prêchent l'union. Mais ramenons-les à leur premier *dire* ; unissons-nous bien entre nous ; mais tenons-nous séparés d'eux, jusqu'à ce qu'ils soient devenus comme nous, pareils à nous-mêmes ; à moins que nous ne devenions comme eux.

Peuple de Rennes, *Peuple indignement trompé*, *indignement abusé !* avez-vous lu la *Lettre du Chevalier de Guer ?* Moi je l'ai lue toute entiere, non pas une fois, mais deux et trois fois : je l'ai méditée, discutée dans toutes ses parties, et du sens le plus rassis, malgré sa colere contre moi.

M. le Chevalier, pardonnez-moi ; je suis aussi de ce *Peuple trompé* ; je vous ai cru seul de votre

nom, et je vois que vous êtes deux freres : deux freres très-différens, à qui je dois des sentimens très-opposés... Le Chevalier de GUER, entêté de tous les préjugés de son Ordre, se croyant, à titre de Noble, d'une espece particuliere (1), despote altier de ses vassaux ; exerçant, à titre de *droits*, les *usurpations* de ses ancêtres ; appellant *loix* les *volontés* d'une ligue d'oppresseurs du peuple ; s'élevant contre les tyrans, non par haine, mais par jalousie ; essayant d'ameuter ses Pairs par des lettres séditieuses ; essayant de soulever le peuple par des rumeurs calomnieuses ; comparant Necker à Brienne, et répandant de tous côtés de vaines terreurs de *gabelle*, quand il est avéré que cet odieux impôt sera détruit dans toute la France : déraisonnable enfin, au point de soutenir que le Tiers-Etat, même en Bretagne, n'est pas plus vexé que la Noblesse. Voilà le chevalier de Guer, en qui j'ai attaqué tous les vices de ses semblables, contre qui j'ai voulu susciter par le sarcasme et le raisonnement, l'indignation et la vengeance publiques.

Mais le Chevalier *de Guer*, parlant le langage de la philosophie, et plaidant en faveur du peuple ; le Chevalier de Guer, mettant le doigt sur

(1) Il n'y a pas encore 20 ans, qu'il fut fait en Bretagne, un Mémoire pour prouver que les *Nobles* de la Province étoient une race d'hommes différens des autres : et cette absurdité y a encore des sectateurs.

le secret de la politique, en ramenant toute la question à l'inégalité vicieuse des richesses ; attaquant l'esprit corrupteur du Gouvernement, dans la vénalité des charges, et les exclusions des jurandes ; dévoilant l'esprit corrompu des hauts-Roturiers dans les Municipalités si mal composées ; dénonçant leurs malversations de régie, leurs dépenses inconsidérées, leurs impôts de ville si iniquement assis : le chevalier de Guer voulant soulager l'homme pauvre, l'homme qui manque de pain, de bois, de boisson, aux dépens de l'homme qui regorge, qui a des chevaux, des bijoux, des lambris dorés ; celui-là je l'honore et je le révere du plus vrai sentiment. Courage, homme vraiment Noble, vous êtes dans les bons principes : attaquez ces riches de Clergé, si scandaleux dans l'emploi de leurs richesses ; attaquez ces riches Roturiers qui n'aspirent qu'à trahir leur Ordre : repoussez ces hommes corrompus, qui font de l'honneur un prix de finance ; et vengez l'outrage qu'ils nous font, en s'honorant, lorsqu'ils sont les premiers d'entre nous, de devenir les derniers des vôtres.

Que si cependant deux êtres si divers se trouvoient la même personne, sans doute je ne pourrois l'aimer ; mais je ne saurois non plus la haïr : je me contenterois de gémir sur la condition humaine, qui admet tant de contradictions ; qui mêle tant de force à tant de foiblesse. Je ne m'indignerois que contre les richesses, cause véritable de cette corruption : car ce sont elles qui, dès

l'enfance, environnant d'adulateurs un être fragile, lui donnent de sa puissanee une opinion insolente, suscitent son orgueil, endorment sa compassion, enhardissent sa licence, et pétrissent son ame de l'habitude de tous les vices. Dans des circonstances différentes, le même être eût été tout autre : j'eusse pu être le Chevalier de Guer ; il eût été *moi* à ma place. Avec cette ame fiere et ardente, il eût haï mon injustice, persécuté ma tyrannie ; j'eusse détesté son audace, mais sans pouvoir la mépriser ; et dans ma position présente, quand j'ai tant de raison de m'indigner ; ne sens-je pas que l'audace qu'il montre, fait encore à mes sentimens surnager celui de l'estime ?

Mais quittons ces personnalités, pour songer à la chose publique. Monsieur le Chevalier, jettez un regard élevé sur la France et sur la Bretagne ; et à l'aspect des nuages immenses de l'horizon, jugez quelle tempête se prépare : considérez la fermentation des esprits s'augmenter, le choc des intérêts s'accroître, l'équilibre de la paix chanceler, le feu de la sédition prêt à paroître, l'incendie de la *guerre civile* prêt à éclater ; et si la *guerre civile* éclate, représentez-vous le tableau de tous ses désordres ; transportez tout-à-coup, chez nous, les ravages récens de l'Amérique ; ressuscitez les malheurs de nos Peres ; et sur cette terre maintenant si paisible, peignez-vous sorties de leurs tombeaux les furies

furies de la St. Barthelemi et de la ligue, répandant la désolation et le carnage; voyez les liens de l'Etat dissous, le frein des passions brisé, le champ ouvert à la licence; voyez le Peuple mutiné, la justice civile suspendue, les impôts par-tout refusés, l'armée sans solde débandée, des troupes de brigands formées, les communications rompues, la sûreté anéantie, la sédition dans les villes, le pillage dans les campagnes, les allarmes dans les familles. Dans ce danger des Citoyens, voyez le danger de votre Ordre; en vain il veut se rassembler, pour opposer plus de résistance; la jeunesse roturiere se ligue, et forme des corps volontaires redoutables. On suscite vos paysans contre vous; et leur donnant en propriété ce qu'ils n'ont maintenant qu'en fermes, ils deviennent vos plus ardens ennemis. Vos châteaux sont incendiés, vos richesses sont dissipées, vos droits féodaux vous sont arrachés; et vos femmes et vos enfans se trouvent exposés aux insultes de la populace, et aux besoins de la pauvreté : et lorsque, dans ce combat terrible de la Nation contre vous, vous remporteriez la victoire, en détruisant nos corps et nos biens, que détruirez-vous, sinon les instrumens de vos richesses? Et à quoi vous servira de régner, si vous ne régnez que sur des tombeaux et sur des ruines?

Ah! puissent s'éloigner tant de noires pensées! Hommes riches, au nom de la paix, de cette paix si douce, qui vous environne de jouissances; de

cette paix qui vous procure un logement commode, une table délicate, des ameublemens somptueux; ah! prévenez tant de maux. Par compassion, si ce n'est par justice, quand vous êtes rassasiés, cessez d'affamer l'homme pauvre; cessez de disputer son pain au Peuple, de le pousser au désespoir; songez que si vous avez des priviléges à garder, il a une vie à défendre; et tremblez de livrer un combat où il n'a rien à perdre, et tout à gagner.

Monsieur le Chevalier, vous avez arrêté l'invasion du despotisme de deux Ministres; arrêtez celle de l'anarchie; songez qu'à la guerre civile menace de se joindre une guerre étrangere; et entendez l'Europe prête à dire: Ces Gentilshommes François, si jaloux de l'honneur, si prodigues de leur sang, nous les pensions avides de gloire, ils ne l'étoient que d'argent: et pour un peu de ce vil métal, ils ont incendié leur Patrie, et préféré la perte de leur Nation, à la perte de leur tyrannie!

FIN.